

2014

FESH



Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut

Société Coopérative

Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut, Société Coopérative, constituée le 28 avril 1925, conformément à la loi du 1er mars 1922, approuvée par Arrêté Royal du 20 avril 1925 - Acte 6483, Annexes du Moniteur Belge du 20 mai 1925.

MODIFICATIONS.

Le 29 novembre 1927, annexes du M.B. du 7 juillet 1928, approuvées par Arrêté Royal du 20 juin 1928.
Le 22 avril 1930, acte n° 288, annexes du M.B. du 25 octobre 1930, approuvées par Arrêté Royal du 2 octobre 1930.
Le 25 avril 1933, acte n° 242, annexes du Moniteur Belge du 30 août 1933, approuvées par Arrêté Royal du 22 août 1933.
Le 27 avril 1954, annexes du M.B. n° 168 du 17 juin 1955, approuvées par A.R. du 27 mai 1955.
Le 22 avril 1958, annexes du M. Belge n° 1854 du 30 janvier 1959, approuvées par A.R. du 30 septembre 1958.
Le 8 mars 1966, annexes du Moniteur Belge n° 194 du 5 octobre 1968, approuvées par A.R. du 12 juin 1968.
Le 25 septembre 1973, Arrêté Royal du 1er avril 1974, Moniteur Belge du 5 juin 1974.
Le 11 mai 1976, Arrêté Royal du 17 septembre 1976, Moniteur Belge du 26 octobre 1976. Annexes au Moniteur Belge du 26 novembre 1976 n° 4.182/6.
Le 27 juin 1978, Arrêté Royal du 12 septembre 1978, Moniteur Belge du 14 octobre 1978.
Le 8 mai 1979, Arrêté Royal du 22 juillet 1980, Moniteur Belge n° 170 du 03 septembre 1980.
Le 13 mai 1980, Arrêté Royal du 10 septembre 1980, Moniteur Belge n° 211 du 30 octobre 1980.
Le 11 mai 1982, Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 25 octobre 1982, M. Belge n° 237 du 11 décembre 1982.
Le 13 mai 1986, A.M. de la Région Wallonne du 26 novembre 1986, M.B. du 19 décembre 1986.
Le 12 mai 1987, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 4 août, Moniteur Belge du 22 août 1987.
Le 10 mai 1988, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 18 juillet 1988, M.B. du 3 août 1988.
Le 8 mai 1990, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 12 juillet 1990, M.B. du 12 octobre 1990.
Le 18 décembre 1990, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 15 février 1991, M.B. 6 juin 1991.
Le 14 mai 1991, Arrêté Min. de la Région Wallonne du 19 juillet 1991, M.B. du 24 décembre 1991.
Le 11 mai 1993, Arrêté Min. de la Région Wallonne du 27 juillet 1993, M.B. 15 septembre 1993.
Le 10 mai 1994, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 18 juillet 1994, Moniteur Belge du 20 août 1994. Annexes au Moniteur Belge du 13 janvier 1995, n° 950113-83.
Le 25 avril 1995, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 24 juillet 1995, M.B. 4 octobre 1995, n° 951004-48.
Le 17 octobre 1995, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 9 décembre 1996, Moniteur Belge du 08 janvier 1997, n° 970108-522.
Le 24 juin 1997, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 15 septembre 1997, Moniteur Belge du 14 octobre 1997, n° 971014-343.
Le 16 décembre 1997, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 11 février 1998, M.B. 09 avril 1998, n° 980328.
Le 12 mai 1998, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 08 juillet 1998, M.B. 30 septembre 1998, n° 980444.
Le 21 décembre 1999, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 24.01.2000, M.B. du 07.04.2000, n° 20000407-295.
Le 19 décembre 2000, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 29.01.2001, M.B. du 10.03.2001, n° 20010310-54.
Le 21 juin 2001, Arrêté Ministériel Région Wallonne du 26 .07.2001, M.B. du 13.09.2001, n° 20010913-295.
Le 21 mai 2002, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 26.06.2002, M.B. du 05.09.2002, n° 02112739
Le 19 décembre 2002, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 28.01.2003, M.B. du 25.04.2003, n° 03048030
Le 23 décembre 2003, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 05.02.2004. M.B. du 18.05.2004, n° 04074349
Le 29 novembre 2006, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 05.02.2007 (approbation partielle). M.B. du 04.06.2007, n° 07078912
Le 26 juin 2007, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 27.08.2007, M.B. du 16.10.2007, n° 07150449
Le 21 décembre 2007, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 13.02.2008. M.B. du 25.04.2008, n° 08062703
Le 25 juin 2008, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 26.08.2008. M.B. du 30.09.2008, n° 08155515
Le 17 avril 2012, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 12.06.2012. M.B. du 07.08.2012, n° 12138332
Le 27 novembre 2012, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 14.01.2013. M.B. du 25.02.2013, n° 13032708
Le 18 décembre 2013, Arrêté Ministériel de la Région Wallonne du 04.04.2014. M.B. du 07.07.2014, n° 14130661

SIEGE SOCIAL : Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut, Hôtel de ville à 6460 Chimay.

SIEGE ADMINISTRATIF : Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut,
rue du Commerce, 4 à 6470 RANCE.

TVA BE 0201.712.587
RPM Charleroi
Membre d'INTER-REGIES

RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2014

AIESH sc – Rapports sur l'exercice 2014

Présentés à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015

Table des matières

Composition des organes de gestion	5
Rapport d'activités du Conseil d'administration	7
Rapport de gestion du Conseil d'administration	15
Liste des investissements de l'exercice	25
Rapport du Conseil d'administration sur les participations	29
Bilan et annexes	30
Bilans 2013 et 2014	30
Comptes d'exploitation 2013 et 2014	32
Annexes du bilan	34
Bilan social	38
Liste des marchés publics	40
Bilans 2013 et 2014 scindés par activité	41
Comptes d'exploitation 2013 et 2014 par activité	42
Règles d'évaluation	45
Evolution des actifs immobilisés et des amortissements	49
Rapport du réviseur	53
Statistiques de transit d'énergie	56
Résultat de l'exercice 2014	57
Distribution du résultat de l'exercice 2014	58
Situation financière des communes associées au 31.12.2014	59
Statistiques générales	60

Conseil d'Administration

désigné par l'assemblée générale du 24 juin 2013

PRESIDENT	M. DUPUIS Charles, bourgmestre, Beaumont
VICE-PRESIDENTS	M. NICOLAS Roland, conseiller communal, Couvin M. DEMEULDRE Alex, conseiller communal, Sivry-Rance
MEMBRES	M. JALLET André, conseiller communal, Beaumont M. COENE, Hary, conseiller communal, Chimay M. DANVOYE Denis, conseiller communal, Chimay Mme MARTIN Anne, conseillère communale, Chimay M. THONET Florent, conseiller communal, Chimay M. DELOBBE, Jean-Charles, conseiller communal, Couvin M. KIRSCH Michel, conseiller communal, Erquelinnes M. AELGOET Jean-Michel, conseiller communal, Froidchapelle M. DUCOEUR Michel, conseiller communal, Froidchapelle M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance Mme HERBE Anne-Sophie, conseillère provinciale, déléguée de la Province du Hainaut M. SALENGROS Jean-Luc, délégué du personnel M. VERSCHUEREN Olivier, délégué du personnel

Comité de gestion

Désigné par le CA du 30 octobre 2014

M. AELGOET Jean-Michel, cons. com., Froidchapelle
M. DANVOYE Denis, conseiller communal, Chimay
Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies
M. DEMEULDRE Alex, cons. communal, Sivry-Rance
M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies
M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance
Mme MARTIN Anne, conseillère communale, Chimay

Comité de rémunération

Désigné par le CA du 09 juillet 2013

Mme DAUBERCIE Maryse, échevine, Momignies
M. DEPRET Albert, bourgmestre, Momignies
M. DUCARME François, échevin, Sivry-Rance
M. DUPUIS, bourgmestre, Beaumont
Mme MARTIN Anne, conseillère communale, Chimay

Collège des Contrôleurs aux comptes

désigné par l'assemblée générale du 24 juin 2013

COMMISSAIRE Région Wallonne	SOHET & Cie SPRL, Chimay, représentée par M. SOHET Luc, Seloignes. --
--------------------------------	--

DIRECTEUR COMPTABLE	M. WALLEE Didier, Sivry-Rance M. GUERIN Pierre, Chimay
------------------------	---

Rapport d'activités présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 23 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport du Conseil d'Administration sur les activités de notre Association Intercommunale pour l'exercice 2014.

1. Personnel.

Au cours de l'année 2014, l'AIESH n'a procédé à aucun engagement.

Au cours de l'année 2014, notre agent Claude AMANT a été admis à la retraite après 40 années de carrière à l'Intercommunale. Entré en 1974, il est rapidement affecté au service de la clientèle du secteur de Beaumont. Il est désigné chef de secteur à Beaumont dès 1991, il assumera cette fonction pendant 23 ans.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Au 31 décembre 2014, l'effectif était de 54 agents soit une diminution d'une unité par rapport à l'année précédente.

2. Rapport des organes de sécurité.

Activités :

Le comité interne et le service de prévention et protection au travail ont œuvré dans les domaines suivants ;

- Mise en conformité installation électrique au garage + amélioration des éclairages magasin et garage ;
- Réalisation d'un local réfectoire pour les travailleurs ;
- La mise en œuvre des analyses de risques dans les postes à haute tension ;
- L'amélioration des équipements de travail ; nouvelle signalisation de chantier, nouveau élévateur pour le secteur sud.

Evolution des indices de fréquence et de gravité des accidents.

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'heures de travail	73.337	71.548	75.644	78.517	77.700
Nombre accidents avec ITT	6	4	5	6	7
Taux de fréquence	81,81	55,9	66,1	76,42	90,09
Nombre de jours d'incapacité de travail	483	107	96	288	74
Taux de gravité	6,59	1,49	1,27	3,67	1.71
Taux de gravité global	19,88	1,49	1,27	3,67	1.71

Un accident en plus par rapport à l'année 2013, et nous voyons l'indice de fréquence augmenter encore une fois. La note positive, est que le nombre de jours d'arrêt de travail dû à ces accidents a diminué, ce qui implique la diminution du taux de gravité. Les chutes, les surfaces de circulation au sol sont les principales causes d'accident. Nous n'avons connu aucun accident en relation avec l'électricité.

Conclusions.

Le bilan 2014 est loin d'être une victoire. La sécurité n'est pas une science exacte, malgré les améliorations que nous mettons en œuvres, le risque de l'accident de travail est permanent. C'est pourquoi il est impératif de construire une culture pour la prévention des accidents. C'est dans cette optique que nous débutons l'année. Nous comptons sur l'ensemble du personnel de l'AIESH pour que cette sensibilisation améliore le résultat de 2015.

3. Evolution de l'Intercommunale.

3.1. En général

Conformément à la modification statutaire en Assemblée Générale du 18 décembre 2013 qui élargissait la fonction de vice-présidence à 2 membres, le 27 février 2014 le Conseil d'Administration procédait à la désignation d'un second Vice-président au Conseil d'Administration (article 32 et 44 des statuts de l'AIESH).

M. Alex DEMEULDRE est désigné à la majorité des voix et rejoint ainsi M. Roland NICOLAS premier Vice-président.

Le 19 mai 2014, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ne pas désigner un représentant de l'AIESH au Conseil d'Administration d'Inter Régies pour l'activité « télédistribution » et de demander à l'Assemblée Générale d'Inter Régies de bien vouloir prendre en considération le retrait de l'AIESH en tant qu'actionnaire C.

Le 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration procédait à la mise en place d'un nouveau Comité de Gestion puisque celui désigné le 9 juillet 2013 avait été rejetée par la Tutelle pour non-respect des statuts de l'intercommunale.

Le Ministre de tutelle, par son courrier du 18 décembre 2014 adressé à l'intercommunale, approuvait la désignation du Comité de Gestion.

Le 18 novembre 2014, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité les statuts et la création d'une société coopérative à responsabilité limitée, sous la dénomination « AREWAL », Association de réseaux wallons. Cette société regroupant 3 GRD à savoir l'AIESH, l'AIEG et la Régie de Wavre aura pour objet d'assister les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz, qui en sont associés, dans l'accomplissement des missions qui leurs sont dévolues par les décrets, règlements et arrêtés et, en particulier, les obligations de services publics qui leur sont imparties comme la gestion de l'éclairage public.

3.2. Contexte institutionnel et législatif en 2014

Transfert de la compétence tarifaire GRD vers les régions

La loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat détermine le transfert de diverses compétences aux régions, notamment en matière de tarifs de réseau de distribution pour le gaz naturel et l'électricité.

A partir du 1er juillet 2014, les tarifs de distribution d'électricité et de gaz naturel sont de la compétence des régulateurs régionaux (CWaPE, VREG, BRUGEL) au lieu du régulateur fédéral (CREG). Les nouveaux gouvernements régionaux sont en place: en Région wallonne le ministre Paul Furlan est en charge de l'énergie.

Les régulateurs régionaux (la CWaPE et la VREG) approuvent les nouveaux tarifs de réseau de distribution des GRD purs en Wallonie et en Flandre, d'application au 1er janvier 2015.

Loi programme du 19 décembre 2014

Le 19 décembre 2014, la Chambre vote la loi programme, spécialement sa section 2 consacrée à l'Impôt des sociétés et sa sous section 1 consacrée aux intercommunales. Une réforme simplificatrice de notre système fiscal qui vise à réduire la pression fiscale.

Les intercommunales, dont l'AIESH, qui étaient jusqu'alors exclues de l'impôt des sociétés du fait qu'il ne s'agissait pas de sociétés commerciales mais soumises à l'impôt des personnes morales vont voir leur régime fiscal basculer.

Un des principes fondamentaux de la réforme qu'apporte cette loi programme est la création d'une « concurrence fiscale loyale entre les secteurs privé et public ».

Désormais, les intercommunales seront soumises à l'impôt des sociétés uniquement s'il s'avère, après examen, qu'elles exercent des activités commerciales.

En attendant une évolution probable du contexte fiscal l'AIESH, comme les autres gestionnaires de réseau d'électricité, appliquera ce nouveau régime à partir de l'exercice

d'imposition 2015 avec comme conséquence une augmentation des tarifs de distribution de l'énergie électrique.

Révision des décrets électricité et gaz

Après plusieurs années de débats intenses au Gouvernement wallon, le nouveau décret électricité a été finalement approuvé par le Parlement wallon le 11 avril 2014.

Les principales adaptations du projet de décret portent sur:

- la révision du statut et des droits des GRD;
- l'imposition de nouvelles OSP, à charge des GRD, relatives e.a. à l'élargissement des catégories de clients sociaux protégés et l'intégration des productions décentralisées;
- l'introduction des notions de réseaux privés et de réseaux fermés professionnels;
- le renforcement des mesures de protection et des droits des consommateurs;
- le renforcement de l'indépendance et des compétences de la CWaPE;
- d'autres révisions plus mineures entre autres concernant les indemnités, le Service régional de Médiation pour l'Energie (SRME), des licences, la Chambre des litiges.

Déclaration de politique régionale 2014-2019

A la mi-juillet 2014, un nouveau Gouvernement wallon a pu être formé avec une l'intention de poursuivre le développement des énergies renouvelables mais à un rythme et à un coût sociétal maîtrisés.

Les coûts de renforcement et de développement des réseaux nécessaires pour accueillir les énergies renouvelables doivent aussi être maîtrisés et des critères équilibrés de raccordement des énergies renouvelables qui sont économiquement raisonnables pour toutes les parties concernées doivent être définis.

Les acteurs du marché sont encouragés à intégrer l'efficacité énergétique dans leurs services, en particulier les GRD sont incités à développer des services énergétiques à destination de leurs actionnaires, les communes.

Il est prévu de déployer les compteurs intelligents uniquement de manière sélective et segmentée sur base d'une analyse coûts bénéfices positive.

L'AIESH, acteur du marché, est donc totalement impliquée par ces lignes directrices en y associant un service de qualité au meilleur tarif possible, en réalisant les investissements nécessaires à la modernisation des réseaux.

3.3. Gestion du réseau.

La pénurie d'électricité

En 2014, la sécurité d'approvisionnement électrique de la Belgique a fait l'objet d'une attention récurrente tout au long de l'année dans le contexte du risque de pénurie d'électricité évoqué pour l'hiver 2014/2015.

La fermeture effective de plusieurs centrales au gaz - dont la rentabilité est sous pression à cause des prix de gros modifiés - renforcée par les mises à l'arrêt imprévues de

plusieurs réacteurs nucléaires, ont posé un défi à la Belgique en matière de sécurité d'approvisionnement électrique. La Belgique a dû à certains moments importer un tiers de sa consommation totale d'électricité.

Quelques évènements clés de 2014 :

En mars

Les réacteurs Doel 3 et Tihange 2 sont à nouveau à l'arrêt en raison de tests supplémentaires après la découverte de milliers de microfissures sur l'acier des cuves des réacteurs.

En août

Electrabel met à l'arrêt la centrale nucléaire de Doel 4, après des sabotages de l'alimentation de l'huile de la turbine à vapeur, qui de ce fait a été gravement endommagée.

En septembre

La Belgique importe un tiers de sa consommation totale d'électricité, un niveau record dopé par l'indisponibilité de trois réacteurs nucléaires (Tihange 2, Doel 3 et 4).

En novembre

Le risque de pénurie d'électricité accroît suite à l'arrêt d'un quatrième réacteur nucléaire (Tihange 3), en raison d'un incendie dans un poste de transformation.

Dans ce contexte très problématique pour l'alimentation en électricité de la Belgique toute entière, le ministre fédéral de l'Intérieur met en place un 'plan de délestage' pour l'hiver 2014-2015.

L'AIESH totalement impliquée dans ce plan de délestage étonne une nouvelle fois. L'AIESH est alimentée par le réseau électrique belge (ELIA) pour environ un quart de l'énergie qu'elle distribue mais aussi par le réseau électrique français (RTE) pour les trois quarts restants. Le risque de pénurie par le réseau français est nul et les instances dirigeantes du plan de délestage tant fédérales que régionales découvrent le cas AIESH. Dans le cas de nos communes associées seules entités de Beaumont, Sivry-Rance et Froidchapelle courraient un risque de coupure totale d'électricité.

En décembre

Le Gouvernement fédéral donne son feu vert pour prolonger la durée de vie de dix ans des centrales nucléaires Doel 1 et 2, jusqu'en 2025.

Développement des énergies renouvelables

Début 2014, la Commission européenne avait proposé de nouveaux objectifs en matière de climat et d'énergie à atteindre d'ici 2030. Après de nombreux débats, le Conseil européen des 23-24 octobre 2014 a adopté le Paquet Climat-Energie avec de nouveaux objectifs pour 2030:

- 27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique;
- 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990;
- 27% d'économies d'énergie.

Dans le respect de ces directives européennes et de la déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon, en 2014 l'AIESH a travaillé à la préparation de l'accueil massif des autoproductions.

Pour l'énergie éolienne, l'AIESH a finalisé les études des raccordements de 4 parcs éoliens, annoncés depuis plusieurs années pour certains, et pour une puissance installée totale d'environ 61 MVA.

Ces projets sont :

- 6 éoliennes pour environ 17 MVA à Presgaux-Dailly par l'entreprise EDF Luminus ;
- 5 éoliennes pour environ 10 MVA à Macon par l'entreprise Windvision ;
- 6 éoliennes pour environ 17 MVA à Barbençon par l'entreprise Gestamp ;
- 4 éoliennes pour environ 10 MVA à Grandrieu par l'entreprise KDE ;

Ils devraient être raccordés en 2015/2016.

Pour l'énergie photovoltaïque, l'année 2014 fut remarquable par le désintérêt du citoyen pour ce type d'autoproduction.

En 2013, c'était environ 300 installations pour 1984 kW qui étaient mises en service sur le réseau basse tension de l'AIESH, en 2014 ce sont 4 installations pour 48 kW.

Cette frilosité s'explique certainement par le changement radical du mécanisme d'aide financière à l'installation des autoproductions instauré en Wallonie en 2007 : Solwatt : au profit d'un nouveau : Quali watt. Solwatt, trop généreux, rétribuait l'énergie verte à plus de 20 fois le prix d'achat de l'électricité classique par le biais d'un commerce de certificats verts. Quali watt vise le remboursement d'une installation en 8 ans et un taux de rentabilité de 5%.

3.4. Budgets et tarifs 2015-2016

Suite au transfert de la compétence relative au contrôle des prix de la distribution publique de l'électricité de l'Etat fédéral vers les entités fédérées, la CWaPE s'est vue confier cette mission en date du 01.07.2014.

La CWaPE envisage d'instaurer des périodes régulatrices de 5 ans à partir du 01.01.2017. Les années 2015 et 2016 forment une période régulatrice dite 'transitoire' qui permet d'assurer la transition entre la régulation fédérale et la régulation régionale au cours de laquelle les nouveaux tarifs seront d'application.

Elle permet également de sortir de deux ans de gel des tarifs du GRD qui ont conduit à appliquer en 2013 et 2014 les tarifs approuvés pour 2012.

Le budget GRD/AIESH pour la période tarifaire 2015-2016 a été établi en application des documents « Méthodologies tarifaires transitoires applicables aux GRD d'électricité et de gaz pour la période 2015-2016 » publiés sur le site web de la CWaPE le 16.08.2014.

La CWaPE n'a pas souhaité apporter de grandes modifications pour cette période transitoire, privilégiant la continuité avec le cadre instauré au niveau fédéral. Elle a cependant avancé quelques pistes qui ne seront pas neutres pour l'évolution des dividendes versés aux associés :

a. Le plafond des coûts gérables

Le plafond des coûts gérables est fixé au niveau des coûts réels de 2012, ce qui permet de gommer partiellement les écarts négatifs impactant le résultat distribuable.

b. Le coût des pensions du secteur public.

L'AIESH, intercommunale affiliée au régime de pension de l'ONSSAPL, est, comme toutes les administrations locales, doublement exposée aux coûts de financement des pensions des agents statutaires du service public. D'une part, les cotisations patronales prélevées sur les rémunérations payées passent de 20% en 2009 à 34% en 2016. D'autre part, l'AIESH doit également s'acquitter de la cotisation de responsabilisation qui représente 50% de la différence entre les retraites payées à ses anciens agents et les cotisations versées.

En application de la méthodologie tarifaire, ces deux composantes seront qualifiées de coûts non-gérables et à ce titre prises en charge par les tarifs. Il faut cependant noter que cette disposition, imposée par le décret wallon du 11.04.2014, est contestée par la CWaPE elle-même au motif que les décisions tarifaires relèvent de sa seule compétence.

c. L'actif régulé.

L'actif régulé est scindé entre :

- l'actif régulé primaire constitué de la valeur des immobilisés avant le 01.01.2014, en ce compris les plus-values enregistrées lors du calcul de l'iRAB en 2001
- L'actif régulé secondaire constitué des investissements à partir du 01.01.2014

Par ailleurs, les immobilisations dans les logiciels informatiques sont clairement reprises dans l'actif régulé en raison de leur caractère indispensable au bon fonctionnement du GRD. Par contre le besoin en fonds de roulement est dorénavant exclu de l'actif régulé.

d. La rémunération équitable.

Les lignes directrices de la CWaPE instaurent une rémunération différente pour chacun des actifs régulés :

- L'actif régulé primaire sera rémunéré avec la formule de l'AR du 02.09.2008 en figeant le taux OLO 10 ans à sa valeur de 2013, soit 2,43%.
- L'actif régulé secondaire sera rémunéré avec la même formule majorée de 1,00%, tout en conservant le lien avec le rendement moyen du taux OLO 10 ans. L'objectif annoncé de privilégier les nouveaux investissements n'est actuellement pas rencontré en raison des taux OLO 10 ans particulièrement faibles.

Il est possible que la rémunération équitable résultant de la double formule ci-dessus soit inférieure à la rémunération telle qu'elle aurait été déterminée par l'application de l'AR du 02.09.2008. Dans ce cas, c'est cette dernière qui est retenue afin de préserver les revenus des associés des GRD. La Cwape estime que cette situation devrait disparaître au fur et à mesure de l'augmentation de l'actif régulé secondaire.

La CWaPE a approuvé le dossier tarifaire de l'AIESH en date du 18.12.2014. En conséquence, les revenus de l'AIESH et de ses associés seraient préservés pour les deux exercices à venir. Les tarifs sont en diminution de 5% à 15% pour les clients de la moyenne tension en fonction de leur consommation, tandis que les tarifs de la basse tension augmentent de +/- 13% essentiellement en raison de l'augmentation des frais de fonctionnement et du coût des obligations de service public (OSP).

3.5. Reprise de Couvin

2014 a vu la fin des expertises menées par les deux parties, IDEG / ORES / IDEFIN, d'une part et AIESH / Ville de Couvin d'autre part.

Deux méthodes ont été utilisées. La première, initiée dès le début, était basée sur les statuts d'IDEG et d'IDEFIN auxquels la Ville de Couvin avait en son temps adhéré. La seconde, souhaitée par ORES, était basée sur une méthode de transfert de comptes où les comptes relatifs au réseau de Couvin étaient isolés des comptes d'IDEG.

Au terme de ces travaux, les experts de chaque partie étaient d'accord sur une chose : ils n'étaient pas d'accord. La voie d'un troisième expert et du tribunal pour trouver la solution semblait inéluctable.

Mais cette procédure pouvant durer longtemps pour probablement ne donner personne gagnant, la Ville de Couvin, l'AIESH et ORES se sont finalement orientés vers une tentative de solution à l'amiable avec évidemment pour balises les chiffres des expertises. Elle sera débattue en mai 2015.

4. Les investissements

Le montant total des investissements réalisés par l'AIESH au cours de l'exercice s'élève à 2.566.614,48 euros, ces investissements concernent exclusivement le GRD et constituent désormais l'actif régulé secondaire tel que défini par la Cwape dans la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 (art.4 §2) :

- Equipements hors réseau	: 376.384,23 euros ;
- Equipements communs du réseau	: 78.038,66 euros ;
- Haute tension (63kv)	: P.M. ;
- Transformation haute-moyenne tension	: 115.593,40 euros ;
- Moyenne tension	: 607.934,37 euros ;
- Transformation moyenne-basse tension	: 191.408,52 euros ;
- Basse tension	: 1.197.255,30 euros.

Par ailleurs, des investissements en cours pour le GRD sont évalués à 838.194,42 euros au 31.12.2014.

Le détail des investissements figure en annexe du présent rapport.

Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2014 présenté à l'Assemblée Générale ordinaire du 23 juin 2015.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration de la SC AIESH a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la société concernant l'exercice 2014 s'étendant du 01.01.2014 au 31.12.2014.

1. Commentaires sur les comptes annuels.

1.1. Les comptes de bilan.

1.1.1. ACTIF

L'actif immobilisé est de 42.157.732 euros, en augmentation de 350.522 euros :

- L'immobilisé pour le GRD est de 38.817.391 euros.

La méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 (art.4), publiée par la Cwape le 14.08.2014 impose de distinguer les actifs immobilisés antérieurs et postérieurs au 01.01.2014, appelés respectivement 'immobilisés primaires' et 'immobilisés secondaires'.

Les immobilisés primaires sont de 35.897.345 euros :

- . Terrains et constructions : 56.759 euros
- . Installations techniques et machines (réseaux) : 35.417.447 euros
- . Mobilier, outillage et matériel roulant : 423.139 euros

Les immobilisés secondaires sont de 2.920.046 euros :

- . Terrains et constructions : 67.557 euros
- . Installations techniques et machines (réseaux) : 1.763.037 euros
- . Mobilier, outillage et matériel roulant : 251.257 euros
- . Immobilisations en cours : 838.195 euros

- L'immobilisé pour la télédistribution est de 2.315.842 euros ;

Suite à la concession, le réseau de télédistribution est maintenu à l'actif du bilan. Il a été augmenté une dernière fois en 2012 des investissements réalisés avant le 30.09.2012 et sera amorti en conservant les règles applicables jusque 2012. La charge d'amortissement sera couverte par les produits déjà acquis ou futurs de la convention de concession.

- Les immobilisations financières sont de 1.024.500 euros.

La participation dans Inter-Régies pour l'activité télédistribution a été remboursée pour le montant de 118 euros.

Les actifs circulants sont de 8.943.492 euros, en diminution de 13.316 euros :

- La créance à plus d'un an de 1.558.574 euros représente les engagements actualisés de CODITEL Brabant sprl dans le cadre de la concession du réseau de télédistribution ;
- Les travaux en cours s'élèvent à 19.614 euros ;
- Les stocks de marchandises sont de 765.305 euros, en diminution de 232.904 euros ;
- Les créances à un an au plus diminuent de 328.130 euros, se situant à 2.577.635 euros.
- Les placements de trésorerie sont de 2.975.934 euros en augmentation de 1.174.955 euros ;
- Les valeurs disponibles sont de 42.682 euros, en diminution de 5.778 euros.

Globalement, la trésorerie s'est améliorée de 1.169.177 euros. Cette évolution favorable est due à la diminution des stocks de marchandises, des créances à un an au plus et des soldes réglementaires.

- Les comptes de régularisation s'élèvent à 1.003.748 euros, en diminution de 597.971 euros, représentant des charges à reporter pour 30.719 euros, des produits financiers acquis pour 521 euros et des produits acquis du GRD pour 972.508 euros.

Les produits acquis du GRD représentent :

- .. le bonus/malus approuvé par la CREG pour 2008, soit 63.863 euros
- .. le solde à reporter approuvé par la CREG pour 2009, soit 1.061.263 euros.
- .. le solde à reporter estimé pour 2010 à -197.390 euros devant encore faire l'objet d'une décision de la CREG. Le solde négatif signifie qu'il s'agit d'un montant à rendre au marché, qui vient en diminution de soldes à récupérer cumulés des exercices antérieurs.
- .. le solde à reporter calculé pour 2011 à 672.611 euros devant aussi encore faire l'objet d'une décision de la CREG.
- .. le solde à reporter calculé pour 2012 à 144.134 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la CREG.
- .. le solde à reporter calculé pour 2013 à -175.073 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la CREG.
- .. le solde à reporter calculé pour 2014 à -596.899 euros n'a fait l'objet d'aucune vérification, ni décision par la Cwape, devenue compétente suite à la régionalisation du contrôle des prix de l'énergie.

L'intégration de ces montants dans le bilan est rendue nécessaire pour obtenir un calcul complet du fond de roulement.

1.1.2. PASSIF

Les capitaux propres sont de 34.744.803 euros, en diminution de 781.734 euros :

- les plus-values ont diminué de 234.792 euros, suite au transfert aux réserves du montant des plus-values RAB amorties.
- les réserves ont augmenté de 620.456 euros :

.. l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2014 a décidé de l'affectation du résultat reporté de 2013, inscrivant 417.687 euros en réserve pour le financement des investissements du GRD et 6.520 euros en réserve pour régularisation du dividende de la télédistribution. Par ailleurs, 183.800 euros ont été repris sur la réserve créée à l'occasion de la cession de la clientèle BT en 2006 ;

.. L'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2015 décide de l'affectation du résultat 2014 en inscrivant 463.426 euros en réserve pour le financement des investissements du GRD et 49.431 euros en réserve pour régularisation du dividende de la télédistribution. Par ailleurs, 367.600 euros ont été repris sur la réserve créée à l'occasion de la cession de la clientèle BT en 2006, soldant ainsi cette réserve. Enfin, des réserves d'un montant de 551.400 euros sont transférées du GRD vers les 'activités autres' en vue d'en assurer l'équilibre bilantaire.

.. les plus-values RAB amorties ont été transférées aux réserves pour 234.792 euros ;

Aucune provision n'est inscrite au bilan 2014.

Les dettes sont de 16.356.422 euros, en augmentation de 1.118.939 euros :

- les dettes à plus d'un an sont de 9.951.617 euros, en augmentation de 333.400 euros résultant de la soustraction des tranches d'emprunts échues en 2015 et de la souscription d'un nouvel emprunt de 1.170.000 euro pour le financement des investissements du GRD ;
- les dettes échéant dans l'année sont de 836.600 euros, en diminution de 29.000 euros ;
- les dettes envers les fournisseurs sont de 1.149.930 euros, en augmentation de 25.482 euros ;
- les dettes salariales, fiscales et sociales sont de 620.735 euros, en augmentation de 61.368 euros ;
- les acomptes reçus pour des travaux à réaliser s'élèvent à 88.348 euros, en diminution de 14.666 euros ;
- les autres dettes sont de 992.685 euros, constituées de dettes diverses pour 26.275 euros et de dividendes à payer pour 966.410 euros.
- les comptes de régularisations sont de 2.716.507 euros, en diminution de 200.693 euros. Ils reprennent notamment :
 - .. des intérêts sur emprunts échéant en 2015 pour 20.395 euros ;
 - .. le gridfee excédentaire facturé pour un montant de 374.398 euros, soit un reliquat de 4.651 euros relatif à 2013 et 369.747 euros estimés pour 2014 ;
 - .. des droits d'auteur (télédistribution) encore en suspens pour un montant de 47.257 euros ont été annulés ;
 - .. les produits perçus ou à percevoir pour la concession du réseau de télédistribution qui doivent être reportés sur la période de concession et ne sont pas encore portés au compte de résultat : 2.315.842 euros.

1.1.3. SCISSION DU BILAN PAR ACTIVITE

Afin de disposer des éléments indispensables au calcul de la rémunération des capitaux investis dans le GRD et de répondre aux exigences du régulateur, le bilan de l'AIESH a été scindé de manière à présenter un bilan sectoriel pour les activités suivantes : GRD, télédistribution, autres activités non régulées.

Les comptes du bilan ont été affectés aux activités suivant les règles suivantes :

- les comptes spécifiques à une activité sont intégralement affectés à cette activité ;
- lorsque des éléments objectifs permettent de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté à chaque activité suivant ces éléments ;
- lorsqu'aucun élément objectif ne permet de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté pour 90% au GRD et pour 10% à la télédistribution.

En raison de la convention de concession du réseau de télédistribution prenant effet le 01.10.2012, la grande majorité des comptes du bilan ont été revus de manière à être imputés intégralement à l'une ou l'autre activité.

Les bilans par activité sont présentés en annexe. Le bilan spécifique du GRD fait apparaître un ratio fonds propres/RAB de 76,81% et un fond de roulement de 3.564.257 euros, après inscription des soldes à reporter en comptes de régularisation.

1.2. Les comptes de résultat.

1.2.1. CHARGES

Les charges d'exploitation sont de 15,4 millions d'euros, en augmentation de 13,77% par rapport à 2013 :

- Les achats d'énergie destinée à la compensation des pertes et aux fournitures aux clients protégés sont de 668.595 euros, en diminution de 22,23%, suite à un prix d'achat pour l'exercice inférieur de près de 30% à celui du marché précédent ; Par contre, les charges de réconciliation augmentent de près de 100.000 euros ;
- Les coûts du transport sont de 2.049.561 euros, soit 1.910.137 euros pour les GRT, 46.515 euros pour les échanges avec le GRD voisin et 92.910 euros pour le GRD à lui-même (clients OSP) ; globalement, les tarifs de GRT ont augmenté de 4,70% pour RTE et de 22,35% pour Elia ;
- Le coût des achats de marchandises est de 1.019.058 euros, en augmentation de 21,20% ;
- Le coût de la sous-traitance est de 871.165 euros, en augmentation de 24,17% ;
- Le coût des cotisations fédérales et des surcharges OSP facturées par Elia en vue d'être refacturées aux utilisateurs du réseau est inscrit dans le coût des approvisionnements pour un montant de 3.274.760 euros, traduisant une diminution de 25,12% des cotisations fédérales et au doublement des surcharges OSP par rapport à 2013 du fait

de l'assujettissement de l'électricité prélevée sur RTE à la surcharge pour le soutien aux énergies renouvelables (certificats verts à 65,00 euros) ;

- Les services et biens divers sont de 1.425.582 euros, en augmentation de 1,89% ;
- Les frais de personnel sont de 3.963.280 euros, en diminution de 0,11%, traduisant une diminution de 0,6 Eqtp et une augmentation de coût de 1,01% par Eqtp, dont 0,35% sont imputables aux augmentations barémiques et 0,65% à l'augmentation des cotisations de pension pour les agents statutaires ;
- Les charges d'amortissement sont de 2.119.462 euros, en augmentation de 0,33% ; ce montant inclut la prise en charge de 234.792 euros au titre d'amortissement de la plus-value RAB autorisé par l'article 2 §1 7° de l'AR du 02.09.2008 ;
- Des réductions de valeurs ont été actées pour 15.968 euros, alors que la résolution de différentes situations litigieuses permettait de reprendre des réductions de valeurs sur créances actées antérieurement pour 46.041 euros ;
- Les autres charges d'exploitation sont de 20.472 euros, en augmentation de 11.407 euros ;
- Les charges financières des emprunts souscrits sont de 334.501 euros, en diminution de 2,83 %, en raison de diverses révisions de taux ;
- Des charges exceptionnelles ont été actées pour 351.799 euros :
 - .. Amortissement des installations du GRD désaffectées : 53.569 euros
 - .. Prise en charge produits GRD surestimés pour les exercices antérieurs : 92.378 euros
 - .. Cotisation de responsabilisation pension : 205.852 euros

1.2.2. PRODUITS

Les produits d'exploitation passent de 15,06 à 16,97 millions d'euros, en augmentation de 12,64% :

- Le chiffre d'affaires est de 13.759.608 euros, en augmentation de 1.183.400 euros :
 - Les prestations du GRD sont de 13.397.711 euros en augmentation de 10,90% ;

*En application de la méthode préconisée par la CREG, le chiffre d'affaire rémunérant l'utilisation du GRD inclut le solde visant à assurer au GRD la marge équitable prévue par l'AR du 02.09.2008. Calculé provisoirement, ce solde conduit à constater un excédent de résultat de **596.899 euros** qui devraient être crédités au marché dans les tarifs de la prochaine période régulatoire.*

Ce solde a été comptabilisé comme produit négatif et porté en diminution du compte de régularisation à l'actif du bilan.

le chiffre d'affaire facturé pour l'utilisation du GRD (hors cotisations fédérales et surcharges OSP) passe de 10.040.842 euros à 9.696.757 euros, soit une diminution de 3,43%, conforme à l'évolution des volumes livrés et aux tarifs approuvés.

- Les ventes en télédistribution sont de 361.898 euros. Elles concernent des prestations pour CODITEL Brabant sprl et un reliquat de prestations pour des tiers.
- La variation des travaux en cours est positive de 31.746 euros ;
- La production immobilisée est de 2.537.261 euros, en diminution de 7,59% ;

- Les autres produits d'exploitation sont de 639.101 euros, en diminution de 3.688 euros ;

Les produits financiers sont de 164.857 euros, en augmentation de 11.408 euros.

Des produits exceptionnels pour un montant de 47.257 euros concernent l'annulation du compte « droits d'auteurs à payer » surévalué en 2012.

1.3. Evolution du résultat et des dividendes payés aux communes associées.

Le résultat réalisé par l'AIESH en 2014 s'élève à 1.111.667,32 euros. Comparé au résultat d'exploitation de l'exercice 2013, soit 1.164.187 ,39 euros, le résultat de 2014 est en diminution de 4,51%.

Le résultat d'exploitation doit se répartir par activité :

- GRD, bénéfice de 926.852,67 euros, en diminution de 165.481,18 euros par rapport à 2013:
 - .. solde des coûts gérables : perte de 214.791,92 euros ; depuis quatre ans la perte sur le budget des 'couts gérables' s'aggravait chaque année pour atteindre 301.360,37 euros en 2013 ; le résultat de 2014, toujours en perte constitue néanmoins une amélioration de 86.568,44 euros.
 - .. rémunération des capitaux investis : 1.119.747,86 euros, en diminution de 286.513,12 euros, en raison d'une nouvelle baisse du rendement des OLO à 10 ans
 - .. résultat sur activités du GRD non-régulées et diverses corrections : 21.896,73 euros;
- télédistribution, bénéfice de 49.431,01 euros constitué de produits financiers et exceptionnels provenant de l'annulation de dettes surévaluées en 2012 ;
- autres activités non-régulées, bénéfice de 135.383,64 euros, provenant essentiellement des produits financiers et de diverses opérations sur les créances antérieures à la libéralisation du marché de l'électricité ;

L'affectation du résultat proposé au point 6 ci-dessous conduit au versement de dividendes s'élevant à 966.409,98 euros, en augmentation de 4,61% par rapport à 2013.

2. Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Les faits majeurs susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société sont détaillés au point 3 du rapport d'activités soumis ce jour à l'assemblée générale.

4. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

6. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice est de 1.111.667,32 euros en 2014 contre 1.164.187,39 euros en 2013.

Pour l'activité GRD, en application des dispositions de l'article 79 des statuts, il sera proposé à l'Assemblée Générale de :

- affecter 463.426,33 à la réserve pour investissements du GRD, soit 50,00 % du résultat, de manière à préserver les revenus des associés sur le long terme et la capacité d'emprunt de l'AIESH ;
- attribuer 137.185,48 euros au titre de dividende privilégié en rémunération des parts "B", en diminution de 15,48 % par rapport à 2013 ;
- attribuer, au prorata des kwh BT livrés, un dividende d'exploitation de 326.240,86 euros en diminution de 36,32% par rapport à 2013.

Pour l'activité télédistribution, en application des dispositions de l'article 79 des statuts, en raison de la nature du résultat composé essentiellement de résultats exceptionnels, il sera proposé à l'Assemblée Générale de mettre en réserve l'intégralité du résultat, soit 49.431,01 euros et de ne distribuer aucun dividende, étant entendu que le dividende privilégié en rémunération des parts "B" ne pourra non plus être attribué.

Pour les autres activités non-régulées, en application des dispositions de l'article 79 des statuts, il sera proposé à l'Assemblée Générale de :

- reprendre 367.600,00 euros sur la réserve provenant du produit de la cession de la clientèle BT en 2006. Cette reprise solde définitivement la réserve constituée en 2006. Son montant doublé par rapport aux exercices antérieurs se justifie par le souci d'attribuer un revenu stable aux associés malgré le résultat particulièrement faible du GRD, sachant que le creux observé en 2014 ne devrait pas subsister en 2015 en raison des lignes directrices plus favorables émises par la Cwape pour les exercices 2015 et 2016.
- attribuer, au prorata des kwh BT livrés, un dividende de 502.983,64 euros, plus que doublé par rapport à 2012.

7. Risques et incertitudes

Au-delà du risque inhérent au développement de toute activité économique, les principaux risques et incertitudes tiennent pour l'activité GRD de l'évolution du cadre législatif et l'interprétation qu'en fait le régulateur dans l'exercice de ses missions de contrôle. Pour l'activité de télédistribution, le risque majeur se trouve désormais dans la capacité du concessionnaire de l'activité à honorer ses engagements.

7.1. GRD : l'arrêté royal du 02.09.2008 – sixième réforme de l'Etat

Depuis 2009, l'activité de GRD est régie par les dispositions de l'AR du 02.09.2008, confirmé par la loi du 15.12.2009, tant en ce qui concerne l'élaboration du budget et des tarifs d'utilisation qu'en ce qui concerne le contrôle des résultats.

Même si la CREG a émis à plusieurs reprises des réserves quant à la régularité de l'arrêté royal du 02.09.2008 confirmé par la loi du 15.12.2009, c'est bien sur base de cet arrêté que la CREG a approuvé aussi bien les tarifs de la période 2009-2012 que les soldes de 2009.

Depuis lors, la situation s'est encore compliquée après que la Cour d'Appel de Bruxelles ait rendu un jugement d'annulation de plusieurs articles de l'arrêté du 02.09.2008 et que, fin 2011, les accords en vue de la formation du Gouvernement fédéral ont prévu la régionalisation de la régulation tarifaire des GRD. En conséquence, les travaux de vérification des comptes des GRD par la CREG sont interrompus depuis 2011 et aucune décision officielle d'affectation des soldes dans les tarifs n'a été rendue.

Entre-temps, le gel des tarifs de l'électricité décidé par le gouvernement fédéral pour les années 2013 et 2014 excluait toute possibilité de récupération des soldes au travers de nouveaux tarifs.

En application de la loi spéciale du 06.01.2014 relative à la sixième réforme de l'Etat, le décret wallon du 11.04.2014, modifiant le décret du 12.04.2001 relatif à l'organisation du marché de l'électricité, officialise le transfert des compétences tarifaires à la Cwape.

L'article 72 du décret du 11.04.2014 introduit un article 66 dans le décret du 12.04.2001 par lequel la Cwape se voit confier la mission de déterminer et affecter les soldes régulatoires antérieurs au transfert de la compétence tarifaire. Il nous reste à attendre la position de la Cwape pour être fixés sur les montants et les modalités de récupération.

7.1.1. Les soldes régulatoires

Les soldes régulatoires sont constitués des écarts positifs ou négatifs entre la rémunération équitable accordée au GRD en application de l'AR du 02.09.2008 et le résultat comptable d'exploitation du GRD, corrigé des écarts entre le budget et la réalité des coûts gérables.

Un résultat comptable supérieur à la rémunération équitable constitue un "bonus" qui doit être rendu au marché sous forme de diminution des tarifs futurs.

A l'inverse, un résultat comptable inférieur à la rémunération équitable constitue un "malus" qui doit être récupéré sur le marché sous forme d'augmentation des tarifs futurs.

En application de l'AR du 02.09.2008, La CREG devait approuver annuellement les soldes régulatoires du GRD, tandis que l'article 16 du même arrêté stipule que, à l'issue de la troisième année de la période régulatoire, le Conseil des Ministres, sur proposition de la CREG, doit décider de l'affectation des soldes des quatre années antérieures en vue de leur prise en charge par les tarifs de la période régulatoire suivante.

Suite à divers recours quant à la légalité de l'AR du 02.09.2008, mais aussi en raison de la régionalisation de la compétence tarifaire, le processus a été interrompu.

A l'issue de l'exercice 2014, la situation des actifs régulateurs de l'AIESH est la suivante :

	solde à reporter	statut
2008	63.862,78	Décision CREG 15.10.2009
2009	1.061.262,55	Décision CREG 23.12.2010
2010	-197.390,35	Vérifié par la CREG. Pas de décision officielle
2011	672.611,45	Vérifié par la CREG. Pas de décision officielle
2012	144.134,00	Calculé par AIESH
2013	-175.073,24	Calculé par AIESH
2014	-596.899,29	Calculé par AIESH
	972.507,90	Total inscrit à l'actif du bilan 2014

Le solde cumulé au 31.12.2014 est en diminution significative suite à l'inscription d'un bonus de 596.899,29 euros en 2014. Ce bonus est la conséquence de l'importante dégradation du taux OLO-10 ans conduisant à une rémunération des capitaux très inférieure à ce qui avait été prévu dans les budgets.

Par ailleurs, le solde cumulé pourrait encore être réduit prochainement dans la mesure où la Cwape a autorisé les GRD à ajouter à leurs budgets 2015-2016 un acompte sur les soldes régulateurs à récupérer représentant 10% du solde cumulé au 31.12.2013. La Cwape précise cependant que l'imputation de cet acompte ne constitue pas, et ne peut être interprétée comme une acceptation explicite ou implicite des soldes régulateurs des années antérieures.

7.1.2. Evolution des soldes des coûts gérables

Les coûts gérables sont constitués des achats de marchandises, des biens et services et des frais de personnel affectés au fonctionnement du GRD et à l'entretien du réseau.

Le solde des coûts gérables est l'écart entre le budget accordé par la CREG et les coûts réels de l'exercice. Un écart positif (budget supérieur aux coûts réels) constitue un bénéfice pour le GRD, tandis qu'un écart négatif (budget inférieur aux coûts réels) constitue une perte pour le GRD.

Pour 2014, le solde des coûts gérables présente une perte de 214.791,92 euros.

Cette perte toujours importante est cependant en redressement de 86.568 euros par rapport à 2013. Elle résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- Le budget a été accordé en 2009 sur base des coûts observés en 2007, puis simplement indexé depuis lors. Les coûts réels de 2009 à 2014 ont augmenté plus rapidement que l'index
- L'augmentation du coût des pensions publiques n'a pas été intégrée au budget
- Les frais généraux précédemment pris en charge par l'activité télédistribution sont portés en compte du GRD depuis la concession de l'activité à CODITEL.

Pour l'exercice 2015, la Cwape a autorisé les GRD, via ses lignes directrices, à fixer le plafond des coûts gérables au niveau des coûts réels de 2012, ce qui devrait permettre de gommer partiellement les écarts négatifs impactant le résultat.

7.2. Situation de la télédistribution.

Faisant suite à la concession de l'activité de télédistribution à la société CODITEL Brabant sprl, comme nous l'indiquions déjà en 2012, la seule incertitude qui subsiste réside dans la capacité de la société concessionnaire à honorer ses redevances pendant les trente prochaines années. La réalité de la créance de 1.558.574,20 euros inscrite à l'actif du bilan dépend de cette capacité. Les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2014 pour obtenir le paiement de nos factures nous invitent à une vigilance permanente.

8. Utilisation des instruments financiers

L'AIESH n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.

9. Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et au réviseur

Nous prions l'Assemblée Générale des Actionnaires d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Les honoraires du commissaire en 2014 se sont élevés à 10.140,00 euros HTVA.

Au cours de l'exercice 2014, l'AIESH a chargé le réviseur de diverses missions de vérification et de contrôle, notamment en relation avec l'évaluation des conditions de reprise de la distribution de l'électricité sur la partie de la ville de Couvin actuellement desservie par IDEG. Les émoluments pour ces missions se sont élevés à 6.577,50 euros HTVA.

En accord avec les dispositions légales, nous prions l'Assemblée Générale des Actionnaires d'accorder décharge aux Administrateurs et au commissaire de la société pour leurs missions effectuées durant l'exercice 2014.

Investissements réalisés en 2014.

1. Investissements hors réseau.

Terrains et bâtiments	69.627,79
Outillage	53.295,89
Matériel et mobilier de bureau	8.125,35
Matériel roulant	245.335,20
	<hr/>
	376.384,23

2. Investissements pour le réseau de distribution (GRD).

2.0. Au niveau de l'ensemble du GRD.

Compteurs	78.038,66
-----------	-----------

2.1. Au niveau Transformation (HT-MT).

Sous-station Chimay	56.974,83
Télésignalisation sous-stations	58.618,57
	<hr/>
	115.593,40

2.2. Au niveau Moyenne Tension (MT).

Réseau 15 000 volts souterrain	330.414,59
--------------------------------	------------

Beaumont, place du Belvédère	37.411,28
Chimay, Chaussée de Couvin	31.434,49
Cul-des-Sarts, Chemin des Soldats	93.198,29
Dailly, Chemin de l'Aubligneux	59.312,36
Grandrieu, rue de Sivry	36.285,75
Montbliart, Grand Chemin	3.284,41
Solre-Saint-Gery, rue Trieux des Fléaux	65.303,13
Diverses extensions	4.184,88

Réseau 15 000 volts aérien	166.235,97
----------------------------	------------

Beauwelz, ligne ALM71/72	24.504,85
Beauwelz, rue des Bois	3.280,15
Cul-des-Sarts, rue du Bois de Gonrioux	10.798,87
Forges, ligne MT parafoudres	12.941,16
Froidchapelle, rue de Martinsart	12.979,33
Froidchapelle, rue des Arzières	2.880,81
Froidchapelle, rue des Martyrs	3.789,06
Macquenoise, la Masure	27.741,53
Pesche, rue de la Butte	762,63
Presgaux, rue des Parçonniers	5.978,00
Rance, rue de la Hutte	15.490,30
Saint-Remy, ligne MT parafoudres	3.975,30
Solre-Saint-Gery, rue Trieux des Fléaux	25.311,59
Diverses extensions	15.802,39

Cabines de dispersion	111.283,81
-----------------------	------------

Chimay, Chaussée de Couvin	19.499,21
Cul-des-Sarts, rue Boivin	11.523,91
Dailly, Chemin de l'Aubligneux	18.560,38
Forges, rue du Rond-Point	49.953,03
Froidchapelle, rue du Bosquet	873,09
Presgaux, rue des Forges	925,59
Divers aménagements de cabines	9.948,60

607.934,37

2.3. Au niveau de la transformation Moyenne/Basse Tension (MT-BT).

Transformateurs MT-BT		55.383,12
Cabines au sol		114.525,96
Chimay, chaussée de Couvin	32.498,68	
Chimay, chaussée de Mons	688,31	
Cul-des-Sarts, rue Boivin	15.365,22	
Dailly, Chemin de l'Aubligneux	18.560,37	
Forges, rue du Rond-Point	37.464,78	
Divers aménagements de cabines	9.948,60	
Cabines poteaux		21.499,44
Bourlers, chemin de Vaulx	2.568,54	
Forges, rue Loan	5.274,53	
Froidchapelle, rue de Virelles	5.157,26	
Grandrieu, rue Poterie	2.865,48	
Solre-Saint-Géry, Fond du Lorroir	3.039,36	
Divers aménagements	2.594,27	
		191.408,52

2.5. Au niveau Basse Tension (BT).

Réseaux souterrains et aériens	Souterrain	Aérien	
<u>Beaumont</u>			150.702,13
Barbençon, rue Toffette		3.532,60	
Beaumont, avenue de l'Esplanade	6.077,13		
Beaumont, coffrets 1000V		5.051,42	
Beaumont, place du Belvédère	10.934,76		
Beaumont, Vieux Chemin de Charleroi		2.046,72	
Leugnies, rue Haie des Saules		10.078,90	
Leugnies, rue Mathy		5.379,67	
Leugnies, rue Taille des Marchés	6.202,30		
Leval-Chaudeville, rue de Cousolre		6.589,18	
Renlies, rue Trieu Robin		17.013,85	
Solre Saint Géry, Fond du Lorroir		13.902,10	
Solre Saint Géry, rue de la Bouchère		8.669,26	
Solre Saint Géry, Trieux des Fléaux	13.697,62		
Strée, chaussée de Charleroi	6.363,24		
Strée, place de Strée		3.771,86	
Strée, rue Albert Amant		1.649,43	
Strée, rue de la Station	3.788,16		
Strée, rue Fernand Lecocq		3.488,79	
Strée, rue Tilia		3.657,15	
Thirimont, rue de la Malaise		7.701,79	
Beaumont, Divers	2.026,92	9.079,28	
	49.090,13	101.612,00	
<u>Chimay</u>			296.389,48
Baileux, Forge Jean Petit		6.344,64	
Baileux, rue Basjeu		4.647,25	
Baileux, rue Boutonville		2.536,24	
Baileux, rue Trieu Bouton	2.105,02		

Réseaux souterrains et aériens

	Souterrain	Aérien
<u>Chimay - suite</u>		
Boulers, chemin de Vaulx		5.767,25
Boulers, rue Vivier Jean Jo	3.980,54	
Chimay, avenue de la Croix Noffe	5.414,52	
Chimay, boulevard Louise	10.983,42	
Chimay, Château	1.820,17	
Chimay, chaussée de Couvin	20.705,34	3.044,29
Chimay, chemin de Vaulx	1.503,70	
Chimay, cité des Cerisiers	4.900,62	
Chimay, coffrets 1000V		7.577,12
Chimay, place Froissart	13.694,66	
Chimay, rue des Wayères		33.844,76
Forges, rue du Rond-Point		1.521,36
Forges, rue Plaineveau	14.620,08	4.137,43
L'Escaillère, rue de Lisbonne	2.509,13	
Rièzes, rue de Maubert		3.461,26
Robechies, rue Champ des Oiseaux		2.018,53
Robechies, rue de Bailièvre		44.147,95
Salles, rue de l'Etang		20.405,78
Salles, rue Sainte Barbe		8.463,38
Vaulx, rue Saint Pierre	2.137,62	
Villers-La-Tour, Place	18.896,93	
Villers-La-Tour, rue Baudhuin	7.466,67	
Virelles, rue du Lac	4.598,34	
Virelles, rue Ficheries	2.307,35	
Virelles, rue Forge Monseu		13.890,06
Chimay, divers	1.061,60	15.876,47
	<u>118.705,71</u>	<u>177.683,77</u>

Couvin

119.779,45

Bruly de Pesche, La Forestière	6.517,39	
Cul-Des-Sarts, chaussée de L'Europe	15.809,12	
Cul-Des-Sarts, rue de Presgaux	6.128,22	
Cul-Des-Sarts, rue du Bois de Gonrioux		33.096,42
Dailly, chemin de l'Aubligneux		7.087,80
Dailly, La Binette		1.834,49
Dailly, rue de la Prairie	25.763,34	
Pesche, rue Celestin Denis	5.584,25	
Pesche, rue du Fonds de l'Eau		2.655,35
Pesche, rue Hamia	10.287,19	
Couvin, divers	632,48	4.383,40
	<u>70.721,99</u>	<u>49.057,46</u>

Froidchapelle

93.304,22

Boussu-lez-Walcourt, Lacs de l'Eau d'Heure	18.825,97	
Erpion, rue du Pont de Pierre		2.752,68
Fourbechies, rue de Fourbechies	3.768,56	
Froidchapelle, Parc résidentiel le Bosquet	6.168,79	
Froidchapelle, rue Bois le Comte		5.593,35
Froidchapelle, rue de Sautizelle		3.476,32
Froidchapelle, rue du Bois le Comte		3.597,87
Froidchapelle, rue du Champ Colin	4.171,22	
Froidchapelle, rue du Champ de la Truie		4.995,77
Froidchapelle, rue du Gouty		8.804,04
Froidchapelle, rue du Haut Marteau		22.594,52
Froidchapelle, rue du Milombois		2.890,31
Froidchapelle, divers	297,20	5.367,62
	<u>33.231,74</u>	<u>60.072,48</u>

Réseaux souterrains et aériens

Souterrain Aérien

Momignies

82.687,56

Beauwelz, rue des Liégeois	8.090,47	
Macon, rue Henri Lamblot	7.362,87	23.984,66
Macquenoise, rue de l'Etang		12.968,17
Momignies, rue du Centenaire	6.811,92	
Momignies, rue Nordron	9.005,48	
Seloignes, rue Saint Roch		9.612,81
Momignies, divers	282,18	4.569,00
	<u>31.552,92</u>	<u>51.134,64</u>

Sivry-Rance

113.456,44

Grandrieu, rue de Sivry	45.417,22	
Montbliart, rue Canivet		10.845,25
Rance, rue de la Hutte		7.036,09
Rance, rue des Déportés	2.492,48	
Rance, rue des Frès	5.678,76	
Rance, rue du Commerce	4.375,26	
Rance, rue Noir Aigle		812,08
Sautin, rue de France		2.775,78
Sivry rue de la Loripette		1.480,81
Sivry, rue Coiroux		6.930,06
Sivry, rue de Leval	3.753,77	
Sivry, rue Godart	1.155,58	
Sivry, rue Moulard	741,31	
Sivry, Voies de Renlies		14.985,73
Sivry, divers	574,05	4.402,21
	<u>64.188,43</u>	<u>49.268,01</u>

Total réseaux souterrains et aériens	367.490,92	488.828,36	856.319,28
--------------------------------------	------------	------------	------------

Branchements basse tension			189.044,80
Comptages basse tension			62.133,37
Compteurs à budget			89.757,85

Total des investissements BT réalisés en 2014			<u>1.197.255,30</u>
---	--	--	---------------------

Total des investissements réalisés pour le réseau du GRD			2.190.230,25
---	--	--	---------------------

Total des investissements réalisés en 2014 pour l'actif régulé secondaire du GRD			2.566.614,48
---	--	--	---------------------

3. Amélioration de l'éclairage public.

Beaumont	2.788,00
Chimay	1.420,00
Couvin	830,00
Froidchapelle	1.794,00
Momignies	11.868,11
Sivry-Rance	813,20

Total	<u>19.513,31</u>
--------------	-------------------------

**Rapport du conseil d'administration
sur les participations détenues par l'AIESH
présenté à l'assemblée générale ordinaire
du 23 juin 2015**

Les participations détenues par l'AIESH ont fait l'objet d'une légère modification en 2014. La participation dans INTER-REGIES relative à l'activité télédistribution, soit sept parts sociales, a été remboursée.

Au 31 décembre 2014, l'AIESH détient des participations dans les sociétés suivantes : INTER-REGIES sc, INTERSUD sc, SOCOFE sa, PUBLI-T scrl et ATRIAS scrl.

Chaque participation détenue par l'AIESH est de nature à concourir à la réalisation de l'objet social de la société, en conformité avec les dispositions de l'article L1512-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Liste des participations détenues par l'AIESH

Dénomination	Capital au 31.12.2013 (*)	Parts détenues par l'AIESH	Capital souscrit par l'AIESH	Capital libéré par l'AIESH
INTER-REGIES scrl be 0207.622.758	435.412,00	140	3.470,60	3.042,99
INTERSUD scrl be 0201.717.438	2.234.402,00	150	3.750,00	3.750,00
SOCOFE sa be 0472.085.439	114.703.000,00	2.000	500.000,00	500.000,00
PUBLI-T scrl be 0475.048.986	303.233.737,00	1.728	514.970,31	514.970,31
ATRIAS scrl be 0836.258.873	18.600,00	2	100,00	100,00

(*) sauf PUBLI-T : 31.08.2014

1. Bilan après répartition des

ACTIF	Codes	Exercice 2014		Exercice 2013	
		Montants	Totaux	Montants	Totaux
ACTIFS IMMOBILISES	20/28		42.157.732,46		41.807.210,94
III Immobilisations corporelles	22/27		41.133.232,82		40.782.593,65
A. Terrains et constructions	22	124.316,15		60.450,97	
B. Installations techniques et machines	23	39.496.326,50		39.599.965,37	
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	24	674.395,75		606.239,28	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	838.194,42		515.938,03	
IV Immobilisations financières	28		1.024.499,64		1.024.617,29
A. Entreprises liées	280/1				
2. Créances	281				
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3				
1. Participations	282				
2. Créances	283				
C. Autres immobilisations financières	284/8				
1. Actions et parts	284	1.021.863,30		1.021.980,95	
2. créances et cautionnements en numéraire	285/8	2.636,34		2.636,34	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58		8.943.491,86		8.956.808,00
V Créances à plus d'un an	29		1.558.574,20		1.597.839,05
A. Créances commerciales	290	1.558.574,20		1.597.839,05	
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	3		784.919,09		1.002.045,49
A. Stocks	30/36				
2. En-cours de fabrication	32	19.613,62		3.836,10	
3. Travaux finis	33				
4. Marchandises	34	765.305,47		998.209,39	
6. Acomptes versés	36				
VII Créances à un an au plus	40/41		2.577.635,29		2.905.765,33
A. Créances commerciales	40	2.509.242,74		2.778.309,95	
B. Autres créances	41	68.392,55		127.455,38	
VIII Placements de trésorerie	50/53		2.975.933,62		1.800.979,00
B. Autres placements	51/53	2.975.933,62		1.800.979,00	
IX Valeurs disponibles	54/58		42.681,88		48.460,17
X Comptes de régularisation	490/1		1.003.747,78		1.601.718,96
TOTAL	20/58		51.101.224,32		50.764.018,94

exercices 2013 et 2014

P A S S I F	Codes	Exercice 2014		Exercice 2013	
		Montants	Totaux	Montants	Totaux
CAPITAUX PROPRES	10/15		34.744.802,65		35.526.536,30
I Capital	10		4.223.928,40		4.223.928,40
A. Capital souscrit	100	4.223.928,40		4.223.928,40	
B. Capital non appelé(-)	101				
III Plus-values de réévaluation	12		9.646.261,66		9.881.053,76
IV Réserves	13		20.874.612,59		20.254.156,75
A. Réserve légale	130	1.008.421,52		1.008.421,52	
C. Réserves immunisées	132	1.105.083,69		1.105.083,69	
D. Réserves disponibles	133	18.761.107,38		18.140.651,54	
V Bénéfice reporté	14		0,00		1.164.187,39
VI Subside en capital	15		0,00		3.210,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		0,00		0,00
VII.A Provisions pour risques et charges	160/5				
3. Grosses réparations et gros entretien	162				
4. Autres risques et charges	163/5				
DETTES	17/49		16.356.421,67		15.237.482,64
VIII Dettes à plus d'un an	17		9.951.616,94		9.618.216,91
A. Dettes financières	170/4				
4. Etablissements de crédit	173	9.951.616,94		9.618.216,91	
D. Autres dettes	178/9				
IX Dettes à un an au plus	42/48		3.688.298,03		2.702.065,70
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	836.599,97		865.599,97	
B. Dettes financières	43				
1. Etablissements de crédit	430/8				
C. Dettes commerciales	44				
1. Fournisseurs	440/4	1.149.929,54		1.124.447,29	
D. Acomptes reçus sur commandes	46	88.348,30		103.014,04	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	620.735,34		559.367,17	
1. Impôts	450/3	74.586,16		67.718,54	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	546.149,18		491.648,63	
F. Autres dettes	47/48	992.684,88		49.637,23	
X Comptes de régularisation	492/3		2.716.506,70		2.917.200,03
TOTAL	10/49		51.101.224,32		50.764.018,94

2. Comptes de résultat

CHARGES	Codes	2014	2013
Résultats d'exploitation			
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8	7.650.234,70	6.273.173,96
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	232.903,92	-197.878,30
B. Services et biens divers	61	1.425.582,48	1.399.143,00
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	3.963.280,13	3.967.456,30
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	2.119.462,21	2.112.528,69
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	-30.072,22	-43.729,25
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	640/8	20.471,55	9.064,60
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	15.381.862,77	13.519.759,00
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	1.585.853,03	1.544.185,68
Résultats financiers			
A. Charges des dettes	650	334.500,57	344.244,66
C. Autres charges financières	652/9	0,00	0,00
V. Charges financières	65	334.500,57	344.244,66
VI. Bénéfice courant	70/65	1.416.209,17	1.353.390,21
Résultats exceptionnels			
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	53.568,92	48.533,89
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662		
E. Autres charges exceptionnelles	664/8	298.229,61	142.480,51
VIII. Charges exceptionnelles	66	351.798,53	191.014,40
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	1.111.667,32	1.164.187,39
Charges fiscales			
X. A. Impôts	670/3		
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	1.111.667,32	1.164.187,39
TOTAL		17.179.829,19	15.219.205,45
XII. Transfert aux réserves immunisées	68		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.111.667,32	1.164.187,39

des exercices 2013 et 2014

PRODUITS	Codes	2014	2013
A. Chiffre d'affaires	70	13.759.608,28	12.576.208,71
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	31.745,75	-900.642,40
C. Production immobilisée	72	2.537.260,93	2.745.589,12
D. Autres produits d'exploitation	74	639.100,84	642.789,25
I. Ventes et prestations	70/74	16.967.715,80	15.063.944,68
A. Produits des immobilisations financières	750	99.968,64	79.097,89
B. Produits des actifs circulants	751	10.250,70	20.628,21
C. Autres produits financiers	752/9	54.637,37	53.723,09
IV. Produits financiers	75	164.856,71	153.449,19
A. Reprise d'amortissements et réduction de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	760		
C. Reprise de provision pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	1.811,58
E. Autres produits exceptionnels	764/9	47.256,68	0,00
VII. Produits exceptionnels	76	47.256,68	1.811,58
X. B. Régularisations d'impôts	68/78		
TOTAL		17.179.829,19	15.219.205,45
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	2.275.854,71	2.562.440,73
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	1.111.667,32	1.164.187,39
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	1.164.187,39	1.398.253,34
B. Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	551.400,00	236.482,22
2. sur les réserves	792	551.400,00	236.482,22
C. Dotations aux réserves	691/2	937.063,74	634.988,22
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921	937.063,74	634.988,22
D. Résultat à reporter		0,00	1.164.187,39
1. Bénéfice à reporter	693		1.164.187,39
E. Intervention des associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	1.890.190,97	999.747,34
1. Rémunération du capital	694	1.890.190,97	999.747,34

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.

III. Etat des immobilisations corporelles

Exercice 2014

	Codes	Terrains et constructions (rubrique 22)	Installations techniques et machines (rubrique 23)	Mobilier, matériel roulant et outillage (rubrique 24)	Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)	TOTAL RUBRIQUE III
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	815	234.981,76	52.639.120,20	1.974.279,62	515.938,03	55.364.319,61
Mutations de l'exercice						
- Acquisitions y compris la production immobilisée	816	69.627,79	1.825.029,68	306.756,44	838.194,42	3.039.608,33
- Cessions et désaffectations (-)	817		-102.654,48		-515.938,03	-618.592,51
- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818					
Au terme de l'exercice	819	304.609,55	54.361.495,40	2.281.036,06	838.194,42	57.785.335,43
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent	820	0,00	11.050.769,71	0,00	0,00	11.050.769,71
Mutations de l'exercice						
- Actées	821					
- Annulées	823					
Au terme de l'exercice	825	0,00	11.050.769,71	0,00	0,00	11.050.769,71
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)						
Au terme de l'exercice précédent	826	174.530,79	24.089.924,54	1.368.040,34	0,00	25.632.495,67
Mutations de l'exercice						
- Actés	827	5.762,61	1.928.668,53	238.599,97		2.173.031,11
- Repris car excédentaires	828					0,00
- Annulés (-)	830		-102.654,46			-102.654,46
- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	831					0,00
Au terme de l'exercice	832	180.293,40	25.915.938,61	1.606.640,31	0,00	27.702.872,32
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)						
	833	124.316,15	39.496.326,50	674.395,75	838.194,42	41.133.232,82

IV. Etat des immobilisations financières
Exercice 2014

	Codes	Entreprises		
		Liées	avec lien de participation	autres
1. Participations, actions et parts				
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			1.022.464,34
Mutations de l'exercice				
- Acquisitions	836			
- Cessions et retraits(-)	837			-173,43
Au terme de l'exercice	839	0,00	0,00	1.022.290,91
d) MONTANTS NON APPELES(-)				
Au terme de l'exercice précédent	853			483,39
Mutations de l'exercice(+)(-)	854			-55,78
Au terme de l'exercice	855	0,00	0,00	427,61
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (d)	856	0,00	0,00	1.021.863,30
2. Créances				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			2.636,34
Mutations de l'exercice				
-Additions	858			
-Remboursements(-)	859			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			2.636,34

VI. Placements de trésorerie

	Codes	Exercice 2014	Exercice 2013
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53	2.975.933,62	1.800.979,00
- d'un mois au plus	8686	1.614.585,83	1.239.645,70
- de plus d'un mois à un an au plus	8687	1.361.347,79	561.333,30
- de plus d'un an	8688		

VII. Comptes de régularisation

	Exercice 2014
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIF	1.003.747,78
- Charges à reporter	30.718,73
- Produits acquis	521,15
- Soldes régulatoires GRD	972.507,90

VIII. Etat du capital

	Codes	Exercice 2014	
A. Capital social			
1. CAPITAL SOUSCRIT			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	4.223.928,40	
- Modifications au cours de l'exercice			
- Au terme de l'exercice	8701	4.223.928,40	
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
- Parts sociales (35.910)		44.528,40	
- Parts "B" (41.794)		4.179.400,00	
		Montant non appelé	Montant appelé non versé
B. Capital non libéré			
TOTAL	871	0,00	0,00

IX. Provisions pour autres risques et charges

Exercice 2014

	Exercice 2014	Exercice 2013
Provision pour gros entretien		
TOTAL	0,00	0,00

X. Etat des dettes

	Codes	Dettes(ou partie de dettes)		
		échéant dans l'année	ayant plus d'un et - de 5 ans à courir	ayant plus de 5 ans à courir
A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE				
Dettes financières	880	836.599,97	2.836.399,88	7.115.217,06
4 Etablissements de crédit	884	836.599,97	2.836.399,88	7.115.217,06
Autres dettes	890			
TOTAL	891	836.599,97	2.836.399,88	7.115.217,06

	Codes	Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
B. DETTES GARANTIES			
Dettes financières	892	10.788.216,91	
4 Etablissements de crédit	896	10.788.216,91	
TOTAL	906	10.788.216,91	

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		Exercice 2014	Exercice 2013
1. Impôts			
b) Dettes fiscales non échues	9073	74.586,16	67.718,54
2. Rémunérations et charges sociales			
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	546.149,18	491.648,63

XI. Comptes de régularisation

	Exercice 2014
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 492/3 DU PASSIF	2.716.506,70
- Charges à imputer GRD	395.453,53
- Charges à imputer TLD	5.211,05
- Produits à reporter TLD	2.315.842,12

XIII. Résultats financiers

	Codes	Exercice 2014	Exercice 2013
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
(rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. Subsides en capital	9125	3.210,00	3.210,00

XII. Résultats d'exploitation**Exercice 2014**

	Codes	Exercice 2014	Exercice 2013
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	54,00	55,00
b) Effectif moyen en équivalents temps plein	9087	53,60	54,20
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	77.701	78.834
C2. Frais de personnel (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.805.590,11	2.821.917,16
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	931.001,40	909.183,19
c) Cotisations patronales d'assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	226.688,62	236.355,95
		3.963.280,13	3.967.456,30
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110	15.968,23	10.500,08
. reprises	9111		-118.511,90
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		70.778,29
. reprises	9113	-46.040,45	-6.495,72
		-30.072,22	-43.729,25
E. Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises(-)	9116		
		0,00	0,00
F. Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	5.730,46	4.512,30
Autres	641/8	14.741,09	4.552,30
		20.471,55	9.064,60
G. Personnel intérimaire et personnes mises à disposition de l'entreprise			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en nombre d'équivalents temps plein	9097	1,2	1,2
Nombre effectif d'heures prestées	9098	2.371,7	2.447,0
Frais pour l'entreprise	617	52.988,21	60.709,95

XV. Impôts sur le résultat

	Codes	Exercice 2014	Exercice 2013
A. Détail de la rubrique 670/3			
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	0,00	0,00
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135		

XVI. Autres impôts et taxes à charge de tiers

	Codes	Exercice 2014	Exercice 2013
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte:			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	4.130.207,10	3.963.872,59
2. par l'entreprise	9146	5.956.900,00	5.725.610,39
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	856.832,92	862.932,81

XIX. Relations financières avec les administrateurs et commissaires

	Codes	Exercice 2014	Exercice 2013
Les administrateurs			
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats :			
- aux administrateurs et gérants	9503	24.736,58	48.977,29
Le commissaire			
- émoluments du commissaire	9505	10.140,00	10.140,00
- émoluments pour missions particulières			
- autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	6.577,50	11.127,50

4. BILAN SOCIAL

Numéro d'inscription à l'ONSS : 2227.00.85 (APL)

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES.

A. Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA

1. Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<u>Nombre moyen de travailleurs</u>				
Temps plein	1001	53,0	50,0	3,0
Temps partiel	1002	1,0	0,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	53,6	50,2	3,4
<u>Nombre d'heures effectivement prestées</u>				
Temps plein	1011	77.209	72.567	4.642
Temps partiel	1012	492	0	492
Total	1013	77.701	72.567	5.134
<u>Frais de personnel</u>				
Temps plein	1021	3.946.513	3.777.692	168.821
Temps partiel	1022	16.767	0	16.767
Total	1023	3.963.280	3.777.692	185.588
<u>montant des avantages en sus du salaire</u>	1033			

2. Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs	1003	54,2	51,0	3,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	78.834	73.693	5.141
Frais de personnel	1023	3.967.457	3.793.656	173.801
montant des avantages en sus du salaire	1033			

3. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	53	1	53,4
b. Par type de contrat				
. durée indéterminée	110	53	1	53,4
. durée déterminée	111			
c. Par sexe et niveau d'études				
. hommes	120	50	0	50,0
.. Primaire	1200			
.. Secondaire	1201	35	0	35,0
.. Supérieur non universitaire	1202	11	0	11,0
.. Universitaire	1203	4	0	4,0
. femmes	121	3	1	3,4
.. Primaire	1210	0	1	0,4
.. Secondaire	1211	1	0	1,0
.. Supérieur non universitaire	1212	2	0	2,0
.. Universitaire	1213	0	0	0,0
d. Par catégorie professionnelle				
. personnel de direction	130	1	0	1,0
. employés	134	6	0	6,0
. ouvriers	134	10	0	10,0
. autres (statutaires)	132	36	1	36,4

B. Personnel interimaire et personnes mises à disposition de l'entreprise.

		1. Interimaires	2. Pers. mises à disposition
Nbre moyen de personnes occupées	150	1,2	
Nombre effectif d'heures prestées	151	2.371,7	
Frais pour l'entreprise	152	52.988,21	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE.

A. Entrées	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	205			
b. Par type de contrat :				
. durée indéterminée	210			
. durée déterminée	211			

B. Sorties	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	305	1		1,0
b. Par type de contrat :				
. durée indéterminée	310	1		1,0
. durée déterminée	311			
c. Par motif de fin de contrat :				
. Pension	340	1		1,0
. Autre motif	343			

III. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	codes	hommes	codes	femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
nombre de travailleurs concernés	5821	13	5831	
nombre d'heures de formation suivies	5822	180	5832	
coût net pour l'entreprise	5823	13.360,50	5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Marchés publics passés en 2014

Adjudicataire	marché	mode de passation
RONVEAUX	Fourniture de poteaux MT	Procédure négociée sans publicité
RONVEAUX	Fourniture de poteaux BT	Procédure négociée sans publicité
European Energy Development S.A.	Fourniture d'armoire technique en béton armé	Procédure négociée sans publicité
ELECTRO ENGINEERING JANSEN SPRL	Fourniture de Ring Main Units	Procédure négociée sans publicité
FODETRA SA	Accord-Cadre Marché des travaux	Procédure négociée directe avec publicité
GENETEC SA	Accord-Cadre Marché des travaux	Procédure négociée directe avec publicité
Conduites et Cables	Accord-Cadre Marché des travaux	Procédure négociée directe avec publicité
Brison et Fils	Accord-cadre pour l'élagage	Procédure négociée sans publicité
ETS Jordan Christophe	Accord-cadre pour l'élagage	Procédure négociée sans publicité
Bouchez Tranchées Canalisations	Accord-Cadre Marché des travaux	Procédure négociée directe avec publicité
FODETRA SA	Accord-Cadre Marché des travaux	Procédure négociée directe avec publicité
Conduites et Cables	Accord-Cadre Marché des travaux	Procédure négociée directe avec publicité
Nexans	Câbles BT 2014	Procédure négociée sans publicité
Garage Vilain	Véhicules 2014	Procédure négociée sans publicité
Schneider Electric	Disjoncteurs 15kV 2014	Procédure négociée sans publicité
FABRICOM	Montage de 2 disjoncteurs 70 kV SF6	Procédure négociée sans publicité
Schneider Electric	Transfo MT/BT 2014	Procédure négociée sans publicité
Belfius Banque SA	Marché de services financiers (emprunt)	Appel d'offres ouvert avec publicité européenne
MAN Truck & Bus nv / sa	camion-atelier	Procédure négociée sans publicité
Atos	SCADA	Procédure négociée sans publicité

Bilans 2014 et 2013 par activité

		AIESH		GRD		Télédistribution		Autres activités non-régulées	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Actif									
Terrains et constructions	22	124.316,15	60.450,97	124.316,15	60.450,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques	23	39.496.326,50	39.599.965,37	37.180.484,38	36.907.950,16	2.315.842,12	2.692.015,21	0,00	0,00
Mobilier, matériel roulant, outillage	24	674.395,75	606.239,28	674.395,75	606.239,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	27	838.194,42	515.938,03	838.194,42	515.938,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation corporelles	22/27	41.133.232,82	40.782.593,65	38.817.390,70	38.090.578,44	2.315.842,12	2.692.015,21	0,00	0,00
Immobilisations financières	28	1.024.499,64	1.024.617,29	5.779,33	5.746,53	0,00	150,45	1.018.720,31	1.018.720,31
Actifs immobilisés	20/28	42.157.732,46	41.807.210,94	38.823.170,03	38.096.324,97	2.315.842,12	2.692.165,66	1.018.720,31	1.018.720,31
Créances à plus d'un an	29	1.558.574,20	1.597.839,05	0,00	0,00	1.558.574,20	1.597.839,05	0,00	0,00
Encours de fabrication	32	19.613,62	3.836,10	15.996,01	3.836,10	3.617,61	0,00	0,00	0,00
Travaux finis	33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	34	765.305,47	998.209,39	765.305,47	998.209,39	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks	30/36	784.919,09	1.002.045,49	781.301,48	1.002.045,49	3.617,61	0,00	0,00	0,00
Créances commerciales	40	2.509.242,74	2.778.309,95	2.209.561,44	2.491.831,55	255.665,18	247.360,40	44.016,12	39.118,00
Autres créances	41	68.392,55	127.455,38	61.447,32	116.080,54	6.945,23	11.374,84	0,00	0,00
Créances à un an au plus	40/41	2.577.635,29	2.905.765,33	2.271.008,76	2.607.912,09	262.610,41	258.735,24	44.016,12	39.118,00
Placements de trésorerie	53	2.975.933,62	1.800.979,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	55/8	42.681,88	48.460,17	2.467.636,89	1.720.950,45	83.951,52	94.352,26	467.027,09	34.136,46
Trésorerie totale	53/58	3.018.615,50	1.849.439,17	2.467.636,89	1.720.950,45	83.951,52	94.352,26	467.027,09	34.136,46
Régularisation actif	490/1	1.003.747,78	1.601.718,96	1.003.226,63	1.601.058,83	0,00	0,00	521,15	660,13
Actifs circulants	29/58	8.943.491,86	8.956.808,00	6.523.173,76	6.931.966,86	1.908.753,74	1.950.926,55	511.564,36	73.914,59
Total actifs	20/58	51.101.224,32	50.764.018,94	45.346.343,79	45.028.291,83	4.224.595,86	4.643.092,21	1.530.284,67	1.092.634,90
Passif									
Capital	10	4.223.928,40	4.223.928,40	3.915.072,68	3.915.072,68	308.855,72	308.855,72	0,00	0,00
Plus-values de réévaluation	12	9.646.261,66	9.881.053,76	9.642.017,11	9.876.809,21	0,00	0,00	4.244,55	4.244,55
Réserves	13	20.874.612,59	20.254.156,75	19.073.681,28	18.509.176,12	777.874,83	721.924,15	1.023.056,48	1.023.056,48
Résultat reporté	14	0,00	1.164.187,39	0,00	1.092.333,85	0,00	6.519,67	0,00	65.333,87
Subsides en capital	15	0,00	3.210,00	0,00	3.210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitaux propres	10/15	34.744.802,65	35.526.536,30	32.630.771,07	33.396.601,86	1.086.730,55	1.037.299,54	1.027.301,03	1.092.634,90
Provisions	16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes long terme	17	9.951.616,94	9.618.216,91	9.251.616,94	8.868.216,91	700.000,00	750.000,00	0,00	0,00
Dettes échéant dans l'année	42	836.599,97	865.599,97	786.599,97	815.599,97	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
Dettes financières	43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	44	1.149.929,54	1.124.447,29	1.149.929,54	1.124.447,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	620.735,34	559.367,17	559.013,08	503.494,72	61.722,26	55.872,45	0,00	0,00
Acomptes reçus	46	88.348,30	103.014,04	83.258,42	97.924,16	5.089,88	5.089,88	0,00	0,00
Autres dettes	47/48	992.684,88	49.637,23	489.701,24	49.637,23	0,00	0,00	502.983,64	0,00
Dettes à un an au plus	42/48	3.688.298,03	2.702.065,70	3.068.502,25	2.591.103,37	116.812,14	110.962,33	502.983,64	0,00
Régularisation passif	492/3	2.716.506,70	2.917.200,03	395.453,53	172.369,69	2.321.053,17	2.744.830,34	0,00	0,00
Dettes	17/49	16.356.421,67	15.237.482,64	12.715.572,72	11.631.689,97	3.137.865,31	3.605.792,67	502.983,64	0,00
Total passif	10/49	51.101.224,32	50.764.018,94	45.346.343,79	45.028.291,83	4.224.595,86	4.643.092,21	1.530.284,67	1.092.634,90
Ratio fonds propres / fonds totaux		67,99%	69,98%	71,96%	74,17%	25,72%	22,34%	67,13%	100,00%
Ratio fonds propres / CI		84,47%	87,11%	84,06%	87,68%	46,93%	38,53%		

Comptes d'exploitation 2014 et 2013 répartis par activité (1)

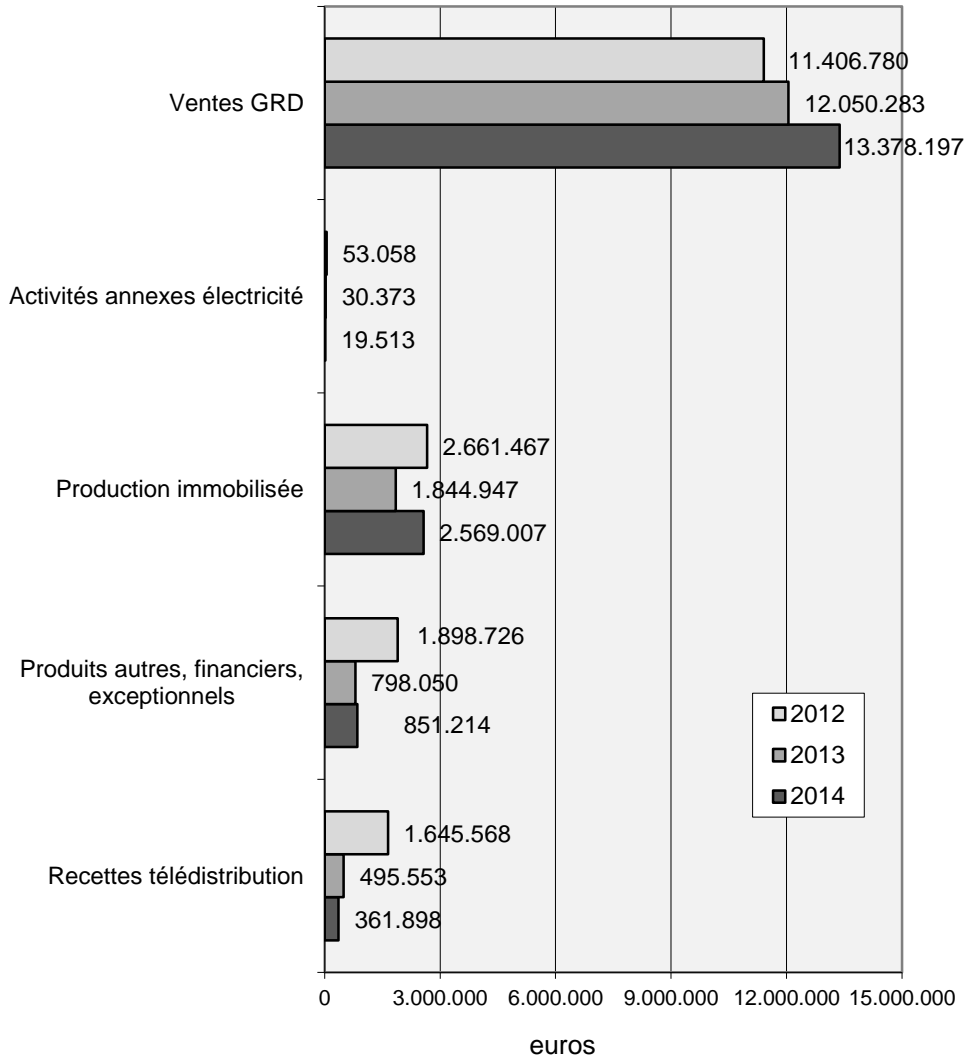
COMPTE D'EXPLOITATION	AIESH		Ventilation du compte d'exploitation de l'AIESH par activité						
	2014	2013	GRD		Télédistribution		Autres activités non-régulées		
			2014	2013	2014	2013	2014	2013	
I. Ventes et prestations									
Chiffre d'affaire	13.759.608,28	12.576.208,71	13.397.710,69	12.080.655,81	361.897,59	495.552,90	0,00	0,00	
Variation des encours de fabrication	31.745,75	-900.642,40	28.128,14	-839.039,67	3.617,61	-61.602,73	0,00	0,00	
Production immobilisée	2.537.260,93	2.745.589,12	2.537.260,93	2.745.589,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres produits d'exploitation	639.100,84	642.789,25	232.805,85	204.348,80	392.978,72	416.225,83	13.316,27	22.214,62	
	16.967.715,80	15.063.944,68	16.195.905,61	14.191.554,06	758.493,92	850.176,00	13.316,27	22.214,62	
II. Coût des ventes et prestations									
Approvisionnements et marchandises	7.883.138,62	6.075.295,66	7.883.138,62	6.074.838,84	0,00	456,82	0,00	0,00	
<i>Marchandises</i>	1.019.057,53	840.775,25	1.019.057,53	840.318,43	0,00	456,82	0,00	0,00	
<i>Soustractions</i>	871.164,67	701.612,06	871.164,67	701.612,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Coût du transport (GRT - GRD)</i>	2.049.561,45	2.005.791,50	2.049.561,45	2.005.791,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Achats d'énergie</i>	668.595,19	859.656,99	668.595,19	859.656,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Cotisations et surcharges à refacturer</i>	3.274.759,78	1.667.459,86	3.274.759,78	1.667.459,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
Services et biens divers	1.425.582,48	1.399.143,00	1.402.356,95	1.358.900,77	6.656,45	27.106,92	16.569,08	13.135,31	
Rémunérations, charges sociales et pensions	3.963.280,13	3.967.456,30	3.561.935,72	3.461.640,79	401.161,00	496.189,50	183,41	9.626,01	
Amortissements et réductions de valeur	2.089.389,99	2.068.799,44	1.759.257,35	1.703.424,36	375.517,91	345.211,55	-45.385,27	20.163,53	
<i>Amortissements immobilisations corporelles</i>	2.119.462,21	2.112.528,69	1.743.289,12	1.717.162,75	376.173,09	395.365,94	0,00	0,00	
<i>Réductions de valeurs sur stocks et travaux</i>	15.968,23	-108.011,82	15.968,23	-13.738,39	0,00	-43.658,67	0,00	-50.614,76	
<i>Réductions de valeurs sur créances commerciales</i>	-46.040,45	64.282,57	0,00	0,00	-655,18	-6.495,72	-45.385,27	70.778,29	
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres charges d'exploitation	20.471,55	9.064,60	3.686,80	100,00	0,00	662,49	16.784,75	8.302,11	
RESULTAT D'EXPLOITATION	15.381.862,77	13.519.759,00	14.610.375,44	12.598.904,76	783.335,36	869.627,28	-11.848,03	51.226,96	
	1.585.853,03	1.544.185,68	1.585.530,17	1.592.649,30	-24.841,44	-19.451,28	25.164,30	-29.012,34	
III. Produits financiers	164.856,71	153.449,19	3.210,00	3.210,00	51.427,37	55.892,98	110.219,34	94.346,21	
IV. Charges financières	334.500,57	344.244,66	310.088,97	312.511,05	24.411,60	31.733,61	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	-169.643,86	-190.795,47	-306.878,97	-309.301,05	27.015,77	24.159,37	110.219,34	94.346,21	
V. Produits exceptionnels	47.256,68	1.811,58	0,00	0,00	47.256,68	1.811,58	0,00	0,00	
VI. Charges exceptionnelles	351.798,53	191.014,40	351.798,53	191.014,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-304.541,85	-189.202,82	-351.798,53	-191.014,40	47.256,68	1.811,58	0,00	0,00	
BENEFICE DE L'EXERCICE	1.111.667,32	1.164.187,39	926.852,67	1.092.333,85	49.431,01	6.519,67	135.383,64	65.333,87	
IMPOTS	0,00	0,00							
BENEFICE APRES IMPOTS	1.111.667,32	1.164.187,39	926.852,67	1.092.333,85	49.431,01	6.519,67	135.383,64	65.333,87	
Personnel affecté en équivalent temps plein	53,6	54,2	48,2	47,3	5,4	6,8	0,0	0,1	

Comptes d'exploitation 2014 et 2013 répartis par activité (2)

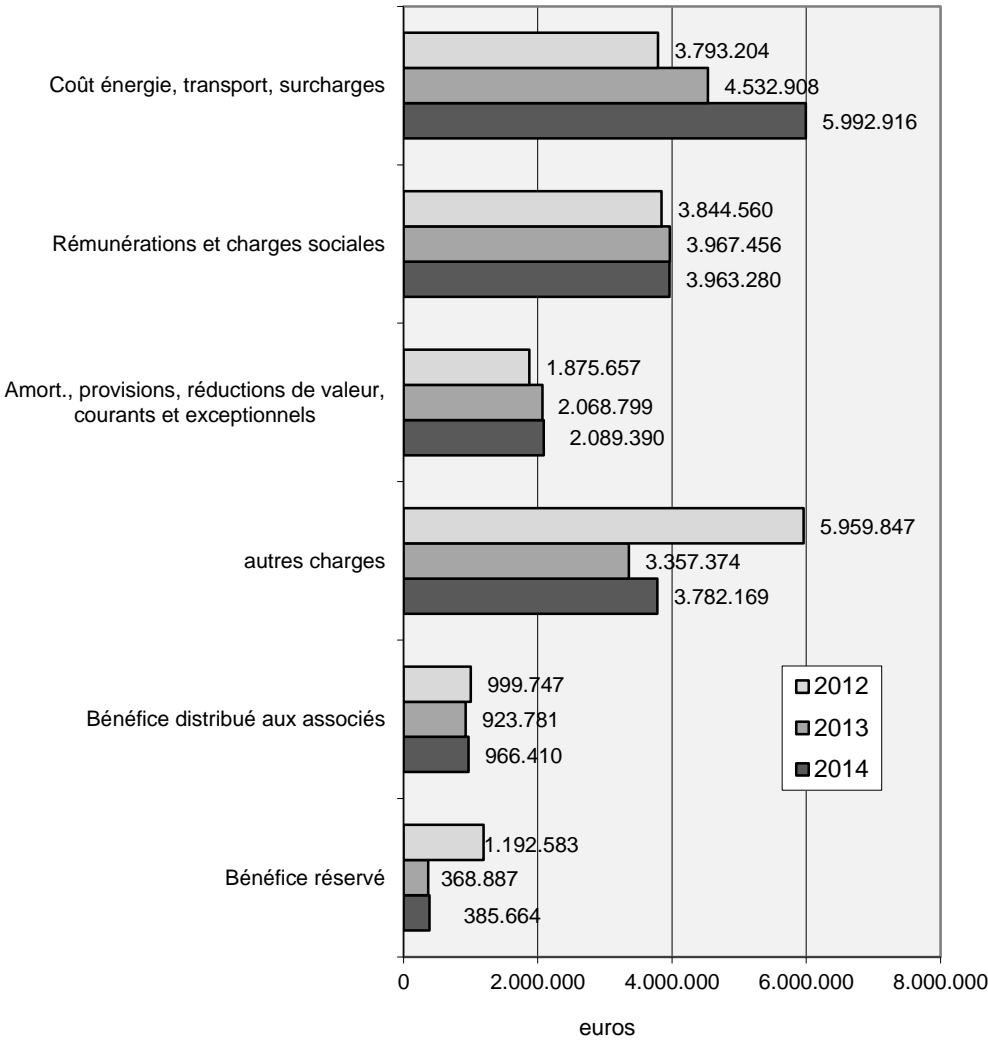
COMPTE D'EXPLOITATION	Ventilation du compte d'exploitation du GRD									
	Utilisation du réseau		Investissements		Divers régulés		Divers non-régulés		Soldes (B/M) et régularisations	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
I. Ventes et prestations										
Chiffre d'affaire	13.653.841,75	11.967.348,15	0,00	0,00	321.254,92	258.007,92	19.513,31	30.372,98	-596.899,29	-175.073,24
Variation des encours de fabrication	0,00	0,00	0,00	-712.095,78	6.736,36	-116.587,36	21.391,78	-10.356,53	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00	2.537.260,93	2.745.589,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	232.805,85	204.348,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13.886.647,60	12.171.696,95	2.537.260,93	2.033.493,34	327.991,28	141.420,56	40.905,09	20.016,45	-596.899,29	-175.073,24
II. Coût des ventes et prestations										
Approvisionnements et marchandises	6.296.745,91	4.761.819,26	1.392.410,60	1.175.223,61	173.262,45	116.263,64	20.719,66	21.532,33	0,00	0,00
<i>Marchandises</i>	303.829,49	222.876,93	570.640,84	497.869,33	123.867,54	98.039,84	20.719,66	21.532,33	0,00	0,00
<i>Soutraitements</i>	0,00	6.033,98	821.769,76	677.354,28	49.394,91	18.223,80	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Coût du transport (GRT - GRD)</i>	2.049.561,45	2.005.791,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Achats d'énergie</i>	668.595,19	859.656,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Cotisations et surcharges à refacturer</i>	3.274.759,78	1.667.459,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services et biens divers	1.302.025,58	1.326.114,46	92.646,06	26.948,22	6.717,06	5.324,39	968,25	513,70	0,00	0,00
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.364.399,23	2.591.534,30	1.052.204,27	831.321,51	133.661,28	24.935,70	11.670,94	13.849,28	0,00	0,00
Amortissements et réductions de valeur	1.759.257,35	1.727.662,83	0,00	0,00	0,00	-24.238,47	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Amortissements immobilisations corporelles</i>	1.743.289,12	1.717.162,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Réductions de valeurs sur stocks et travaux</i>	15.968,23	10.500,08	0,00	0,00	0,00	-24.238,47	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Réductions de valeurs sur créances commerciales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	3.686,80	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	11.726.114,87	10.407.230,85	2.537.260,93	2.033.493,34	313.640,79	122.285,26	33.358,85	35.895,31	0,00	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	2.160.532,73	1.764.466,10	0,00	0,00	14.350,49	19.135,30	7.546,24	-15.878,86	-596.899,29	-175.073,24
III. Produits financiers	3.210,00	3.210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Charges financières	310.088,97	312.511,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	-306.878,97	-309.301,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
V. Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VI. Charges exceptionnelles	351.798,53	191.014,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-351.798,53	-191.014,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BENEFICE DE L'EXERCICE	1.501.855,23	1.264.150,65	0,00	0,00	14.350,49	19.135,30	7.546,24	-15.878,86	-596.899,29	-175.073,24
IMPOTS										
BENEFICE APRES IMPOTS	1.501.855,23	1.264.150,65	0,00	0,00	14.350,49	19.135,30	7.546,24	-15.878,86	-596.899,29	-175.073,24
Personnel affecté en équivalent temps plein	32,0	35,0	14,2	11,2	1,8	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0

Produits et charges comparés 2012 - 2014

Produits d'exploitation



Charges d'exploitation



AIESH - Règles d'évaluation.

1. Comptes d'actif

III. Immobilisations corporelles

Valeur d'acquisition

Pour A. terrains et constructions et C. mobilier, matériel roulant et outillage, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition.

Pour B. installations techniques et machines, concernant les immobilisations dans le réseau, elles sont inscrites à leur valeur d'acquisition augmentée de frais généraux internes fixés à 16% de manière à traiter de manière équivalente les immobilisations achetées directement à des tiers et celles produites par l'AIESH elle-même.

En effet, les immobilisations dans le réseau sont majoritairement réalisées par les équipes de l'AIESH. Dans ce cas, Les travaux d'investissement que l'AIESH réalise pour elle-même sont organisés en chantiers qui sont alimentés par six types de coûts :

Des couts directs :

- les marchandises et matières premières qui sont prélevées dans le magasin et valorisées au prix de revient calculé suivant la formule du prix moyen pondéré
- les prestations de sous-traitants ou d'achats directs qui sont imputés aux chantiers au prix facturé par le fournisseur
- la main d'œuvre interne qui est imputée aux chantiers sur base des relevés d'heures prestées individuelles, valorisées au prix de revient
- l'utilisation des véhicules et engins de la société qui sont valorisés en fonction des km parcourus ou des heures d'utilisation

Des couts indirects :

- la couverture des frais généraux qui est valorisée à 16% du coût des quatre types de coûts directs.
- la couverture des frais d'études qui est valorisée à 6% du coût des quatre types de coûts directs.

Les chantiers toujours en cours à la clôture de l'exercice sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations en cours" à l'actif du bilan.

Les chantiers terminés sont inscrits à leur prix de revient décrit ci-dessus en "immobilisations corporelles" à l'actif du bilan.

Participation de tiers

Les participations payées par des tiers sont inscrites à leur valeur nominale sur des comptes séparés en diminution de la valeur immobilisée.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement dès la première année aux taux prévus à l'article 5 §3 de l'AR du 02.09.2008, et repris dans la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014, pour le GRD ou suivant leur vitesse de dépréciation pour les autres immobilisations. La base d'amortissement est la valeur d'acquisition ou de prix de revient diminuée des interventions des clients.

Concernant les réseaux rachetés aux associés en 2003, la base d'amortissement est la valeur de construction actualisée. La vétusté déduite pour fixer le prix d'achat est traitée comme une première tranche d'amortissement.

Taux d'amortissement pour le GRD :

- Bâtiments industriels : 3%
- Bâtiments administratifs : 2%
- Câbles : 2%
- Lignes : 2%
- Postes, cabines et sous-stations : 3%
- Raccordements : transformation : 3%
- Raccordements : lignes et câbles : 2%
- Appareils de mesure : 3%
- Télétransmission et fibres optiques : 10%
- Mobilier et outillage : 10%
- Matériel roulant : 20%
- Commande à distance et équipements de dispatching : 10%
- Equipement de labo : 10%
- Equipement administratif (matériel informatique) : 33%
- Compteurs télémésurés et électroniques : 10%
- Compteurs à budget : 10%
- Logiciels informatiques : 20%

Taux d'amortissements hors GRD :

- Station de captation : mat et pylône : 3%
- Station de captation : matériel électronique : 15%
- Câbles et lignes de réseau de télédistribution : 5%
- Matériel électronique de réseau de télédistribution : 15%
- Branchement de télédistribution : 5%
- Terrains construits et bâtiments : 3%
- Outillage : 10%
- Mobilier et aménagements de bureaux : 10%
- Matériel de bureau (matériel informatique) : 33%
- Matériel roulant : 20%

Désaffectation des biens mis hors services

Annuellement, la valeur des biens mis hors service ou démontés est extraite de la valeur des immobilisations. La partie restant à amortir est portée au compte de résultat.

Réévaluation des actifs immobilisés (installations techniques du GRD).

Conformément à la méthode décrite dans le rapport 2004, la valeur des actifs immobilisés du GRD a été maintenue à la valeur des CI (CI, Capitaux Investis ou RAB, Regulated Asset Base) intervenant dans le calcul de la rémunération équitable par annulation des plus-values relatives aux installations désaffectées.

La réévaluation réalisée en 2003 a été complétée par la réévaluation des lignes 63 KV en 2008.

A partir de 2009, l'amortissement de la plus-value RAB à raison de 2% l'an est pris en charge par les tarifs d'utilisation du réseau. Ce taux de 2% est fixé par l'AR du 02.09.2008 pour les trois premières années de la première période réglementaire débutant en 2009.

Pour la suite, ce taux devra être évalué sur base des désaffectations réelles. Cette évaluation ne sera possible et probante que moyennant la création d'un lien informatique entre les bases de données de cartographie et la comptabilité.

IV. Immobilisations financières

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée

V. Créances à plus d'un an

Il s'agit de la valeur actualisée sur trente ans des redevances dues pour la concession du réseau de télédistribution. La valeur est corrigée chaque année en fonction des redevances facturées.

VI. Stocks et commandes en cours.

Les travaux en cours comprennent les travaux en cours pour des tiers, en ce compris les réparations de dégâts à facturer. Ils sont évalués en prix de revient comme décrit en III. Les travaux pour tiers peuvent faire l'objet de réductions de valeur pour traduire la difficulté à en obtenir le paiement.

Les stocks comprennent la valorisation des pièces en magasin au prix d'achat moyen pondéré. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeur pour traduire leur vétusté ou leur obsolescence.

VII. Créances à un an au plus

Les montants à recevoir des clients ou d'autres tiers sont inscrits à leur valeur nominale. Ils peuvent faire l'objet de réduction de valeurs pour traduire l'incertitude quant à leur recouvrement.

VIII. Placement de trésorerie et IX. valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes régulateurs sont inscrits à l'actif s'ils présentent un solde débiteur.

2. Comptes de passif

IV. Réserves

La dotation à la réserve légale se fait conformément aux règles légales.

Les dotations et les reprises aux autres réserves se font en application des statuts de l'AIESH.

VI. Subside en capital

Les subsides en capital sont repris à leur valeur nominale.

Ils sont annuellement transférés au compte de résultat au même rythme que l'amortissement du bien concerné.

VII. Provisions pour risques et charges.

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques ou des charges prévisibles. La provision est reprise si la charge concernée survient ou si le risque estimé a disparu. L'évaluation des provisions a lieu annuellement.

VIII. Dettes à plus d'un an et IX. dettes à un an au plus.

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont inscrits à leur valeur nominale.

Les soldes de gridfee et les soldes régulateurs sont inscrits au passif s'ils présentent un solde créditeur.

3. soldes de gridfee et les soldes régulateurs

Le gridfee pour les utilisateurs BT dont le compteur est relevé annuellement est calculé sur base des volumes estimés en référence aux consommations de l'année précédente. Sauf pour les utilisateurs dont le compteur est relevé le 31.12, cette méthode génère des écarts en raison des différences entre les volumes estimés et les volumes réellement consommés qui peuvent cependant être approchés à partir des volumes de l'allocation.

Annuellement, le gridfee comptabilisé est corrigé par un gridfee interne de régularisation calculé sur la différence entre le volume facturé et le volume de l'allocation.

Au fur et à mesure des relèves d'index futures, le solde de régularisation sera extourné, puis passé en résultat après la relève complète des compteurs pour l'exercice donné.

Selon que le solde du gridfee de régularisation est débiteur ou créditeur, il est porté à l'actif ou au passif du bilan.

L'AR du 02.09.2008 et la méthodologie tarifaire publiée par la Cwape le 14.08.2014 garantissent au GRD une rémunération équitable des capitaux. Des raisons indépendantes du GRD (coûts non gérables) peuvent conduire à un résultat supérieur ou inférieur à la rémunération équitable. L'écart entre le résultat réel et la rémunération équitable est appelé solde régulateur. Il doit être rendu au marché ou récupéré selon qu'il est positif ou négatif et est inscrit au passif ou à l'actif des comptes de régularisation selon le cas ; le degré de certitude attaché à ce solde dépend des décisions de la Cwape depuis l'entrée en vigueur du décret Wallon du 11.04.2014.

4. Scission du bilan par activité

Afin de disposer des éléments indispensables au calcul de la rémunération des capitaux investis dans le GRD, le bilan de l'AIESH a été scindé de manière à présenter un bilan sectoriel pour les activités suivantes : GRD, télédistribution, activité commerciale électricité, ainsi que les comptes en attente de régularisation.

Les comptes du bilan ont été affectés aux activités suivant les règles suivantes :

- les comptes spécifiques à une activité sont intégralement affectés à cette activité ;
- lorsque des éléments objectifs permettent de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté à chaque activité suivant ces éléments ;
- lorsqu'aucun élément objectif ne permet de calculer la part de chaque activité dans un compte ou un groupe de compte, le compte ou le groupe de compte est affecté pour 90% au GRD et pour 10% à la télédistribution.

Situation de l'immobilisé au 31 décembre 2014

	Immobilisés communs (Faisant partie de l'immobilisé primaire du GRD)	Valeur de construction au 31-12-13	Interventions des tiers au 31-12-13	Total des amortissements au 31-12-13	Désaffectations exercice 2014			Valeur comptable après désaffectation	Taux amortis- sements	Amortis- sements 2014	Valeur de construction au 31-12-14	Interventions de tiers au 31-12-14	Total des amortissements au 31-12-14	Valeur comptable au au 31-12-14
					sur valeur construction	sur tiers	amortissements actés							
	TERRAINS ET BATIMENTS													
220 100 00	Terrains Construits	127.387,33		102.659,75			24.727,58	3%	2.036,25	127.387,33		104.696,00	22.691,33	
221 010 00	Immeuble Administratif	52.096,76		34.494,27			17.602,49	2%	1.041,93	52.096,76		35.536,20	16.560,56	
221 020 00	Ateliers	8.779,24		4.423,47			4.355,77	3%	134,71	8.779,24		4.558,18	4.221,06	
221 030 00	Hangars et Magasins	46.718,43		32.953,30			13.765,13	3%	479,15	46.718,43		33.432,45	13.285,98	
	Total Terrains et Bâtiments	234.981,76		174.530,79			60.450,97		3.692,04	234.981,76		178.222,83	56.758,93	
	MATERIEL ET OUTILLAGE													
240 010 00	Outillage	172.935,53		74.856,88			98.078,65	10%	13.931,87	172.935,53		88.788,75	84.146,78	
240 020 00	Mobilier de Bureau	16.273,04		5.505,23			10.767,81	10%	1.456,55	16.273,04		6.961,78	9.311,26	
240 022 00	Aménagements des bureaux	92.612,10		57.391,59			35.220,51	10%	9.261,20	92.612,10		66.652,79	25.959,31	
240 030 00	Matériel de Bureau	122.434,21		111.514,99			10.919,22	33,33%	6.123,74	122.434,21		117.638,73	4.795,48	
240 032 00	Matériel Cartographie	228.515,35		215.276,31			13.239,04	20%	8.951,12	228.515,35		224.227,43	4.287,92	
240 033 00	Matériel Télérelève							20%						
240 034 00	Matériel Gestion données							20%						
241 050 00	Matériel Roulant	1.341.509,39		903.495,34			438.014,05	20%	143.376,26	1.341.509,39		1.046.871,60	294.637,79	
	Total Matériel et Outillage	1.974.279,62		1.368.040,34			606.239,28		183.100,74	1.974.279,62		1.551.141,08	423.138,54	
	TOTAL immobilisés communs	2.209.261,38		1.542.571,13			666.690,25		186.792,78	2.209.261,38		1.729.363,91	479.897,47	

	Immobilisé télédistribution (réseau concédé à CODITEL BRABANT srl)	Valeur de construction au 31-12-13	Interventions des tiers au 31-12-13	Total des amortissements au 31-12-13	Désaffectations exercice 2014			Valeur comptable après désaffectation	Taux amortis- sements	Amortis- sements 2014	Valeur de construction au 31-12-14	Interventions de tiers au 31-12-14	Total des amortissements au 31-12-14	Valeur comptable au au 31-12-14
					sur valeur construction	amortissements actés	Intervention tiers							
	Installations techniques													
236 120 00	Stations de captation, mât et pylône								3%					
236 140 00	Stations de captation, mat. électron.								15%					
236 200 00	Interconnexion F.O. câbles et instal.	998.538,19	94.503,56	563.604,99			340.429,64	5%	45.200,36	998.538,19	94.503,56	608.805,35	295.229,28	
236 210 00	Interconnexion F.O. mat. électronique	248.416,49	14.959,75	233.401,14			55,60	15%	23,83	248.416,49	14.959,75	233.424,97	31,77	
236 220 00	Rés. primaire, câbles et installations	1.844.446,83	37.081,35	1.503.787,19			303.578,29	5%	23.453,72	1.844.446,83	37.081,35	1.527.240,91	280.124,57	
236 230 00	Rés. primaire, matériel électronique	651.283,82		557.209,01			94.074,81	15%	71.023,84	651.283,82		628.232,85	23.050,97	
236 240 00	Rés. second., câbles et installations	2.926.203,12	158.735,47	1.046.107,09			1.721.360,56	5%	133.790,07	2.926.203,12	158.735,47	1.179.897,16	1.587.570,49	
236 241 00	Rés. second. racheté, câbles et inst.	1.457.551,15		1.457.551,15				10%		1.457.551,15		1.457.551,15		
236 250 00	Rés. second., matériel électronique	1.033.408,05	30.231,03	854.515,94			148.661,08	15%	97.040,80	1.033.408,05	30.231,03	951.556,74	51.620,28	
236 251 00	Rés. second. racheté, électronique													
236 260 00	Branchements abonnés	954.421,49	510.170,56	360.395,70			83.855,23	5%	5.640,47	954.421,49	510.170,56	366.036,17	78.214,76	
	Total immobilisé	10.114.269,14	845.681,72	6.576.572,21			2.692.015,21		376.173,09	10.114.269,14	845.681,72	6.952.745,30	2.315.842,12	

S.P.R.L. SOHET & Cie

Réviseur d'entreprises B113

Associé : Luc Sohet IRE A906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Expert Comptable IEC 12645 2EF 52

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Association Intercommunale
d'Electricité du Sud du Hainaut pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société **Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut** pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 51.101.224,32 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 1.111.667,32.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Siège administratif :
Chaussée de Couvin 110
6460 CHIMAY
Tél. +32 (0) 60 21 40 04
Fax +32 (0) 60 21 40 07
Courriel : sohet@sohet.be

Siège social :
Rue Coupain 8
6596 SELOIGNES
TVA BE 0438.243.624
RPM Charleroi

ING 360-0540424-43
IBAN : BE66 3600 5404 2443
BIC : BBRUBEBB
BNP Paribas Fortis 001-3107229-07
IBAN : BE74 0013 1072 2907
BIC : GEBABEBB

S.P.R.L. SOHET & Cie

Réviseur d'entreprises B113

Associé : Luc Sohet IRE A906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Expert Comptable IEC 12645 2EF 52

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société **Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut** au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Siège administratif :
Chaussée de Couvin 110
6460 CHIMAY
Tél. +32 (0) 60 21 40 04
Fax +32 (0) 60 21 40 07
Courriel : sohet@sohet.be

Siège social :
Rue Coupain 8
6596 SELOIGNES
TVA BE 0438.243.624
RPM Charleroi

ING 360-0540424-43
IBAN : BE66 3600 5404 2443
BIC : BBRUBEBB
BNP Paribas Fortis 001-3107229-07
IBAN : BE74 0013 1072 2907
BIC : GEBABEBB

S.P.R.L. SOHET & Cie

Réviser d'entreprises B113

Associé : Luc Sohet IRE A906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Expert Comptable IEC 12645 2EF 52

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

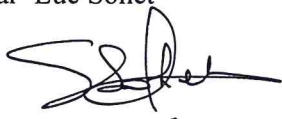
Chimay, le 13 mai 2015

Cabinet de révision SPRL Sohet & Cie

Commissaire

Représenté par Luc Sohet

Luc Sohet



Réviser d'entreprises

Siège administratif :
Chaussée de Couvin 110
6460 CHIMAY
Tél. +32 (0) 60 21 40 04
Fax +32 (0) 60 21 40 07
Courriel : sohet@sohet.be

Siège social :
Rue Coupain 8
6596 SELOIGNES
TVA BE 0438.243.624
RPM Charleroi

ING 360-0540424-43
IBAN : BE66 3600 5404 2443
BIC : BBRUBEBB
BNP Paribas Fortis 001-3107229-07
IBAN : BE74 0013 1072 2907
BIC : GEBABEBB

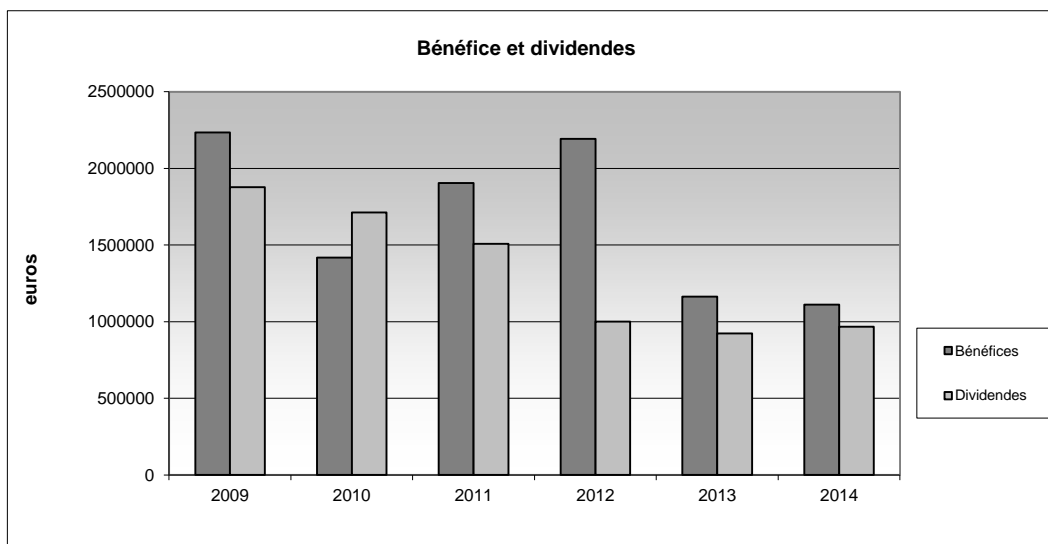
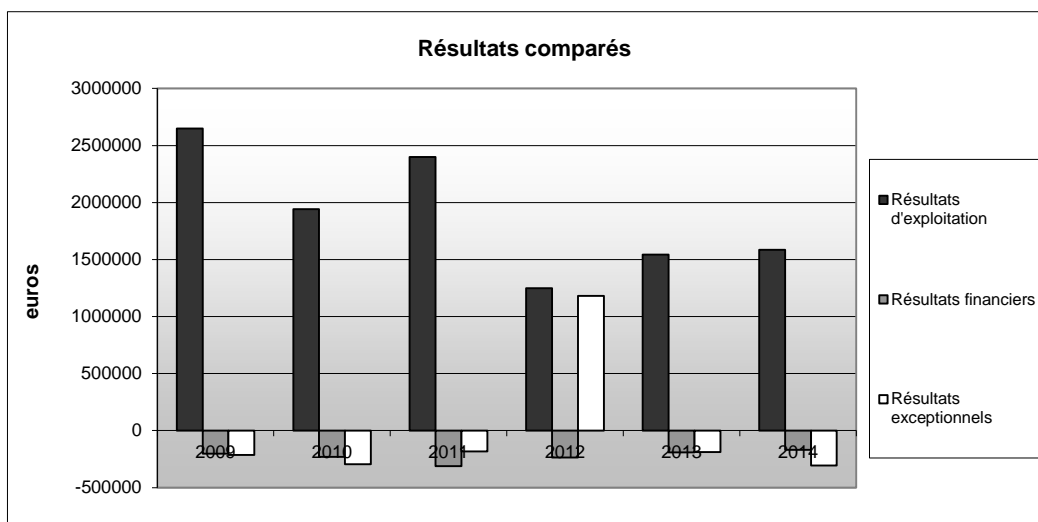
Statistiques énergie - calcul des pertes

	2013	2014	
Entrées d'énergie (infeed)			
RTE	126.800.682	112.191.346	-11,52%
ELIA	52.679.737	49.203.419	-6,60%
Eoliennes Baileux	19.505.478	32.183.062	64,99%
Entrées GRD voisin	914.087	918.316	0,46%
Sorties vers GRD voisin	-93.476	-109.527	17,17%
Total (infeed net)	199.806.507	194.386.615	-2,71%
Transit vers clientèle			
HT	119.424	195.191	63,44%
HT-MT	65.748.944	66.442.304	1,05%
MT			
> 56kva	23.432.798	23.125.558	-1,31%
< 56kva	2.565.731	2.683.468	4,59%
	25.998.528	25.809.026	-0,73%
MT-BT			
> 56kva	1.334.417	650.405	-51,26%
< 56kva	1.065.458	1.029.330	-3,39%
	2.399.875	1.679.735	-30,01%
BT			
Simple Tarif	21.187.876	19.994.904	-5,63%
Double Tarif - jour	30.573.907	29.218.180	-4,43%
Double Tarif - nuit	35.501.436	33.796.486	-4,80%
Exclusif de nuit	3.159.380	2.699.869	-14,54%
Eclairage public	2.568.614	2.568.619	0,00%
	92.991.213	88.278.058	-5,07%
Total	187.257.984	182.404.314	-2,59%
Pertes en ligne			
HT-MT	1.025.683	1.036.498	1,05%
MT	639.564	634.901	-0,73%
MT-BT	83.275	58.288	-30,01%
BT	10.800.001	10.252.613	-5,07%
	12.548.523	11.982.300	-4,51%
Coéfficients de pertes sur énergie sortante			
HT-MT	1,56%	1,56%	
MT	2,46%	2,46%	
MT-BT	3,47%	3,47%	
BT	11,61%	11,61%	0,00%
Total	6,70%	6,57%	-1,94%
Pertes sur énergie entrante (total)	6,28%	6,16%	-1,91%
Energie basse tension par commune			
Beaumont	18.235.070	17.253.870	-5,38%
Chimay	24.464.688	23.135.277	-5,43%
Couvin	11.674.612	11.214.158	-3,94%
Froidchapelle	14.226.579	13.028.409	-8,42%
Momignies	11.982.420	11.618.394	-3,04%
Sivry-Rance	12.407.844	12.027.950	-3,06%
	92.991.213	88.278.058	-5,07%

Résultat total AIESH

1.111.667,32

	résultats par activité	Résultats portés au bilan
GRD		926.852,67
Utilisation du réseau	1.501.855,23	
Investissements	0,00	
Divers régulés	14.350,49	
Divers non-régulés	7.546,24	
Soldes B/M 2014 - calcul AIESH	-596.899,29	
Télédistribution		49.431,01
Résultat de la convention de concession	49.431,01	
Autres activités non-régulées		135.383,64
Autres activités non-régulées	135.383,64	
Résultat bilantaire AIESH		1.111.667,32



Affectation du résultat

		AIESH	GRD	Téledistribution	Autres activ.
Affectation des résultats de l'exercice 2014 suivant articles 79 et 81 des statuts		1.111.667,32	926.852,67	49.431,01	135.383,64
Réserve légale	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur réserve pour pertes éventuelles et régularisation dividende <i>Distribution de 10% du produit de la cession de la clientèle BT en 2006</i>		367.600,00			367.600,00
Réserve pour pertes éventuelles et régularisation dividende <i>Réserve pour financement de l'activité résiduelle</i>		-49.431,01		-49.431,01	
Réserve pour financement des investissements <i>Financement du plan d'investissements 2013-2016</i>	50,00%	-463.426,33	-463.426,33		
Résultat total à distribuer		966.409,98	463.426,34	0,00	502.983,64
Dividende attribué en rémunération des parts "B" <i>Le résultat de la téledistribution ne permet pas la distribution du dividende relatif à la rémunération des parts "B"</i>		137.185,48	137.185,48		
Dividende à porter au compte de chacune des communes associées, au prorata des consommations des clients basse tension de chacune des communes respectives, en ce qui concerne les activités électricité		829.224,50	326.240,86		502.983,64
		966.409,98	463.426,34	0,00	502.983,64

Calcul des dividendes communaux 'Electricité' de l'exercice 2014

Communes	Dividende sur parts "B"	Kwh BT consommés	Dividende exploitat.GRD 326.240,86	Dividende total GRD 2014	Dividende autres activités 502.983,64	Dividende total électricité 2014
Beaumont	15.328,62	17.253.870	63.763,49	79.092,11	98.307,72	177.399,83
Chimay	42.911,64	23.135.277	85.498,85	128.410,49	131.818,33	260.228,82
Couvin	13.150,45	11.214.158	41.443,10	54.593,55	63.895,13	118.488,68
Froidchapelle	36.763,19	13.028.409	48.147,86	84.911,05	74.232,22	159.143,27
Momignies	15.190,49	11.618.394	42.937,00	58.127,49	66.198,35	124.325,84
Sivry-Rance	13.841,09	12.027.950	44.450,56	58.291,65	68.531,89	126.823,54
TOTAL	137.185,48	88.278.058	326.240,86	463.426,34	502.983,64	966.409,98

Redevance de voirie pour 2014 (R.W. ref.011658)
Total versé aux communes

454.982,67

1.421.392,65

Résumé des opérations sur les réserves

Exercice 2014	GRD	Téledistribution	Autres activités	AIESH
Réserves au début de l'exercice	18.509.176,12	721.924,15	1.023.056,48	20.254.156,75
Affectation résultat reporté 2013 (AG extra 27.06.2014)	417.686,73	6.519,67		424.206,40
Reprise sur réserve pour régularisation dividende			-183.800,00	-183.800,00
Réserves après affectation du résultat reporté 2013	18.926.862,85	728.443,82	839.256,48	20.494.563,15
Affectation du résultat 2014	463.426,33	49.431,01		512.857,34
Reprise sur réserve pour régularisation dividende			-367.600,00	-367.600,00
Reclassement de réserves GRD vers autres activirés	-551.400,00		551.400,00	0,00
Transfert plus-values RAB amorties	234.792,10			234.792,10
Réserves à la clôture de l'exercice	19.073.681,28	777.874,83	1.023.056,48	20.874.612,59

Situation financière des communes associées vis-à-vis de l'AIESH, au 31.12.2014

1. Comptes de capital - Parts "B".

Communes	Parts "B" au 31.12.2013			Parts "B" - retrait au 31.12.2014		
	Electricité	Téledistribution	Total	Electricité	Téledistribution	Total
Beaumont	432.800,00	27.700,00	460.500,00			0,00
Chimay	1.211.600,00	68.600,00	1.280.200,00			0,00
Couvin	371.300,00	41.100,00	412.400,00			0,00
Erquelinnes		31.000,00	31.000,00			0,00
Froidchappelle	1.038.000,00	22.100,00	1.060.100,00			0,00
Momignies	428.900,00	45.500,00	474.400,00			0,00
Sivry-Rance	390.800,00	70.000,00	460.800,00			0,00
TOTAL	3.873.400,00	306.000,00	4.179.400,00	0,00	0,00	0,00

2. Comptes de capital après l'Assemblée Générale ordinaire du 23.06.2015

Communes	Parts sociales			Parts "B" - rachat du réseau			Capital
	Electricité	Téledistribution	Total	Electricité	Téledistribution	Total	Total
Beaumont	7.482,16	394,32	7.876,48	432.800,00	27.700,00	460.500,00	468.376,48
Chimay	11.776,28	620,00	12.396,28	1.211.600,00	68.600,00	1.280.200,00	1.292.596,28
Couvin	5.572,56	293,88	5.866,44	371.300,00	41.100,00	412.400,00	418.266,44
Erquelinnes		660,92	660,92		31.000,00	31.000,00	31.660,92
Froidchappelle	3.861,36	203,36	4.064,72	1.038.000,00	22.100,00	1.060.100,00	1.064.164,72
Momignies	7.313,52	384,40	7.697,92	428.900,00	45.500,00	474.400,00	482.097,92
Sivry-Rance	5.666,80	298,84	5.965,64	390.800,00	70.000,00	460.800,00	466.765,64
TOTAL	41.672,68	2.855,72	44.528,40	3.873.400,00	306.000,00	4.179.400,00	4.223.928,40

3. Répartition des parts "B" suivant article 7 de la convention de rachat des réseaux communaux.

Communes	Parts "B" à maintenir dans l'AIESH			Parts "B" à disposition de la commune			Total
	Electricité	Téledistribution	Total	Electricité	Téledistribution	Total	Parts "B"
Beaumont	432.800,00	27.700,00	460.500,00	0,00	0,00	0,00	460.500,00
Chimay	833.700,00	68.600,00	902.300,00	377.900,00	0,00	377.900,00	1.280.200,00
Couvin	371.300,00	41.100,00	412.400,00	0,00	0,00	0,00	412.400,00
Erquelinnes		31.000,00	31.000,00		0,00	0,00	31.000,00
Froidchappelle	276.800,00	22.100,00	298.900,00	761.200,00	0,00	761.200,00	1.060.100,00
Momignies	428.900,00	45.500,00	474.400,00	0,00	0,00	0,00	474.400,00
Sivry-Rance	390.800,00	70.000,00	460.800,00	0,00	0,00	0,00	460.800,00
TOTAL	2.734.300,00	306.000,00	3.040.300,00	1.139.100,00	0,00	1.139.100,00	4.179.400,00

4. Comptes dividendes au 31.12.2014

Communes	Solde des comptes au 31-12-13	distribution résultat reporté 2013	versements aux communes en 2014	dividendes électricité 2014
Beaumont	0,00	167.455,78	-167.455,78	177.399,83
Chimay	0,00	251.103,23	-251.103,23	260.228,82
Couvin	0,00	111.157,82	-111.157,82	118.488,68
Froidchappelle	0,00	159.992,98	-159.992,98	159.143,27
Momignies	0,00	116.092,07	-116.092,07	124.325,84
Sivry-Rance	0,00	117.979,11	-117.979,11	126.823,54
TOTAL dividendes	0,00	923.780,99	-923.780,99	966.409,98

Statistiques générales 2014

Rubriques	2013	2014	variation 2014/2013
Nombre de communes affiliées	7	7	
Superficie totale en km2	644,96	644,96	
Nombre d'habitants desservis en électricité	35.860	35.904	0,12%
Densité de la population par km2	55,60	55,67	
Réseau haute tension			
Aérien 63 KV	30,09	30,09	
Réseau moyenne tension			
Souterrain 15/11/10 KV	266,63	269,53	1,09%
Aérien 15/11/10 KV	342,68	341,38	-0,38%
Total réseau moyenne tension	609,31	610,91	0,26%
Réseau basse tension			
Souterrain 220/380 volts	191,28	200,06	4,59%
Aérien 220/380 volts	699,48	699,24	-0,03%
Total réseau basse tension	890,76	899,30	0,96%
Total réseau HT - MT - BT	1.530,16	1.540,30	0,66%
Nombre de cabines de distribution (poteau-cabine)	400	400	
Nombre de cabines de distribution (kiosque)	155	155	
Nombre de cabines de dispersion	88	89	1,14%
Nombre de sous-stations	3	3	
Utilisateurs du réseau			
Consommation : réseau HT	1	1	
transformation HT-MT	2	2	
réseau MT	93	94	1,08%
transformation MT-BT	19	19	
réseau BT	19.618	19.766	0,75%
Total consommateurs hors BT	115	116	0,87%
Total consommateurs	19.733	19.882	0,76%
Production : réseau HT	1	1	
réseau BT	4	5	
Total producteurs	5	6	
Total utilisateurs du réseau	19.738	19.888	0,76%
Nombre clients BT par km de lignes BT	22,02	21,98	-0,20%
Nombre clients BT par km de lignes HT et BT	12,82	12,83	0,09%
Nombre d'habitants par km de lignes BT	40,26	39,92	-0,83%
Livraison d'énergie			
Nombre de kwh BT par km de ligne BT	104.395	98.163	-5,97%
Nombre de kwh BT par client BT	4.712	4.440	-5,77%
Nombre de kwh BT par habitant	2.593	2.459	-5,18%
Production décentralisée <10 kva			
Nombre d'installations			
- Cogénération fossile	1	3	200,00%
- Eolien	3	3	
- Solaire (photovoltaïque)	1.644	1.662	1,09%
	1.648	1.668	1,21%
Puissance installée (kva)			
- Cogénération fossile	6	12	100,00%
- Eolien	30	30	
- Solaire (photovoltaïque)	9.840	9.970	1,32%
	9.876	10.012	1,38%